

La commune devra veiller à ce que les nouvelles constructions ne provoquent pas de rupture architecturale avec l'existant :

- les hauteurs des nouvelles constructions seront en rapport avec celles des constructions voisines ;
- l'alignement des maisons, des faitages et les pentes de toitures seront choisis en rapport avec l'existant.

Voirie :

Le réseau de voirie est très satisfaisant pour la taille de la commune.

Les extensions prévues ne modifieront pas la circulation au sein du village. La voirie existante permettra d'accéder à ces zones.

Incendie :

Il existe des bornes d'incendie à l'entrée de chaque zone d'extension qui permettront d'assurer la sécurité des futurs habitants.

Son débit est suffisant et elle sera à moins de 200 mètres des maisons les plus éloignées.

TOPOS

EBERSVILLER
Rapport de présentation

**Carte Communale
d'EBERSVILLER**

Rapport de présentation

Document approuvé par délibération du conseil municipal le :
Document approuvé par délibération du conseil communautaire le : 05/05/2011
Document approuvé par arrêté préfectoral le :

BOUZONVILLE LE 09/05/2011

Le président
Aphonse MASSON

RECU
LA SOUS-PRÉFECTURE DE BOULAY
Le 09 MAI 2011

Département de la Moselle

TOPOS - atelier d'urbanisme - agence.lorraine@toposweb.com

SOMMAIRE

A. Définition des cartes communales (article L 124-2).....	3
B. Pièces constitutives de la carte communale	3
Présentation de la commune.....	5
Général	5
Un peu d'histoire	6
Première partie : Analyse de l'état initial	7
Milieu physique	8
Milieu naturel.....	13
Paysage	19
Le patrimoine.....	29
Démographie	30
Logement et habitat.....	33
Economie et vie sociale	34
Réseaux et équipements	38
Equipements publics	38
Voirie	38
Assainissement et traitement des eaux usées.....	38
Réseau d'eau et bornes incendies	39
Electricité.....	39
Déchets.....	39
Milieu agricole.....	40
Production et exploitation	40
Producteurs et exploitants	40
Contraintes et servitudes d'utilité publique.....	42
Les enjeux issus du diagnostic	43
Deuxième partie : Justifications des choix retenus par la commune	46
Choix retenus par la commune.....	47
Troisième partie : Incidences sur l'environnement.....	56
Incidences sur le milieu physique.....	57
Incidences sur le milieu naturel	58
Incidences sur le paysage	59
Incidences sur le milieu urbain.....	59

Espaces en herbes :

Ces espaces représentent une faible valeur écologique, ils contribuent cependant à réduire le ruissellement issu des eaux de pluies.

L'extension retenue est occupée par des espaces de prairies. Les futurs propriétaires devront veiller à laisser perméable un maximum de surfaces autour de leur construction, afin de limiter le ruissellement.

Prairies humides :

Ces prairies sont caractérisées par une biodiversité allant de moyenne à élevée en fonction du type de prairie. Le degré d'humidité détermine généralement la valeur écologique : plus le terrain est humide, plus son intérêt environnemental est élevé. Ceci s'explique par le rôle primordial de l'eau, elle est source de vie et donc de biodiversité.

La biodiversité floristique et surtout faunistique augmente lorsque l'on va du moins humide au plus humide. De nombreux insectes utilisent les plantes et s'y développent pour réaliser leur cycle de vie. Ces mêmes insectes suivent l'étagement des plantes.

La biodiversité intra prairie est fonction de son utilisation. Une prairie humide occupée par des animaux d'élevage devient eutrophe (apport de matière organique extérieure) et perd en richesse (diminution des espèces végétales).

Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, cet écosystème doit être préservé. La protection des zones humides a été affirmée par le SDAGE. De ce fait, aucune zone humide n'a été intégrée au périmètre constructible de la Carte Communale contribuant à leur maintien.

Incidences sur le paysage

Le paysage de la commune d'EBERSVILLER offre aujourd'hui une diversité qu'il est intéressant de conserver.

La commune devra veiller à l'insertion paysagère des nouvelles constructions dans le site. Le choix des végétaux devra se faire en fonction de l'existant. Les futurs candidats à la construction devraient privilégier : une haie à caractère champêtre, la plantation de vergers (essences locales parfaitement adaptées au climat)... Dans tous les cas, les haies trop denses et opaques (de type thuyas, par exemple) seraient à proscrire.

Incidences sur le milieu urbain

Morphologie urbaine :

Les constructions nouvelles ont provoqué une certaine rupture architecturale avec le reste du village mais leurs intégrations paysagères ont été globalement réussies. Les futures constructions ne devraient pas trancher avec l'existant si ce n'est pour y intégrer des installations liées aux économies d'énergie et à la préservation de l'environnement.

Les extensions retenues dans la Carte Communale devraient permettre une intégration rapide des nouveaux habitants au reste du village.

Incidences sur le milieu naturel

Environnement naturel intra-urbain :

L'environnement naturel intra-urbain est caractérisé par la présence de prés, de vergers, de potagers que l'on retrouve à l'intérieur des espaces urbanisés. Ces derniers ont un rôle fondamental au sein des villages, ils se situent généralement à l'arrière des parcelles ou entre 2 constructions.

Ce milieu représente un intérêt d'un point de vue :

- environnemental, puisqu'il permet le maintien d'une faune et d'une flore spécifique,
- paysager, en apportant un aspect aéré au village,
- hydrologique, grâce à son rôle épurateur : il favorise l'infiltration des eaux de pluie dans le sol et réduit le ruissellement.

Ces écosystèmes sont relativement bien représentés sur l'ensemble du ban communal. La commune devra veiller à les prendre en compte en favorisant le maintien de certains vergers et en encourageant la plantation d'arbres à hautes tiges. De ce fait, elle pourra apporter certaines préconisations allant dans ce sens pour les futures demandes d'autorisations administratives.

Les vergers et jardins servant de ceinture verte autour du village d'EBERSVILLER seront préservés, le périmètre étant limité en profondeur en arrière de parcelle.

Environnement forestier :

Les principaux boisements se situent à l'extrême Ouest, au Sud-Ouest et au Nord-Est du ban communal. Une ripisylve longe les cours d'eau, elle représente une forte valeur écologique.

Les principaux corridors biologiques ne seront pas modifiés, puisque l'urbanisation n'empiète pas sur ces parties représentant un intérêt écologique certain.

Les incidences sont positives, les espaces forestiers seront préservés de toute urbanisation.

Environnement agricole :

Le milieu agricole nécessite une attention particulière en zone rurale, puisqu'il structure le paysage et contribue à son entretien ; il favorise la présence d'espaces ouverts. Quelques haies et arbres subsistent au sein de l'espace agricole.

L'objectif de la Carte Communale est de concilier l'urbanisation et les espaces agricoles. Selon l'article R124-3 du Code de l'urbanisme : « le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. »

Le périmètre constructible épargne les espaces agricoles extérieurs à la zone urbanisée actuelle hormis l'extension retenue qui est composée de prairies vouées à l'urbanisation. Le périmètre constructible n'engendre aucun enclavement de parcelles agricoles.

Préambule

Les objectifs d'une carte communale sont énoncés par le Code de l'urbanisme (Article 121-1).

La carte communale doit permettre :

« 1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part, et la préservation des espaces naturels affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives et culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels et urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

A. Définition des cartes communales (article L 124-2)

« Les cartes communales délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Les cartes communales sont approuvées, après enquête publique, par le conseil municipal et le préfet. Les cartes communales approuvées sont tenues à la disposition du public.

Elles doivent être compatibles, s'il y a lieu, avec des dispositions du schéma de cohérence territoriale, de schéma de secteur, de schéma de mise en valeur de la mer, de la charte du parc naturel régional, ainsi que le plan de déplacements urbains et du programme local de l'habitat. »

B. Pièces constitutives de la carte communale

La carte communale est composée d'un rapport de présentation et d'un ou plusieurs documents graphiques.

• Le rapport de présentation :

- Analyse de l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement en matière économique et démographique.
- Expose les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L 110 et L 121-1 pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées. En cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations.
- Évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et sa mise en valeur.

- Documents graphiques (Article 124-3) :

« Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment qui sont compatibles avec le voisinage des zones habitées.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme... »

Incidences sur le milieu physique

Topographie :

Le village est situé au sein de la vallée du Dalstein.

Les incidences du périmètre de la Carte Communale sur la topographie sont quasiment inexistantes. Les extensions retenues concernent des secteurs en très légère pente.

Il conviendra de prendre en compte la topographie locale en évitant :

- de cacher des points de vue,
- d'impacter visuellement avec des remblais et des importantes hauteurs de constructions,
- d'entraîner des surcoûts d'aménagement : voirie d'accès, talus, augmentation des pentes de terrain...
- d'engendrer des problèmes d'étanchéité et de tenue de terrain (prendre en compte l'écoulement naturel de l'eau).

Climat :

Le climat local est sensiblement influencé par la topographie et notamment les vents locaux. Avec l'ensoleillement, ce sont des critères à prendre en compte lors de l'implantation d'une construction. En ce sens, l'urbanisation du secteur ne doit pas impacter les maisons déjà existantes.

A l'inverse, les futures constructions peuvent avoir un rôle de protection. Le choix de l'architecture devra prendre en compte les caractéristiques climatiques locales.

Géologie :

La carte communale n'a aucune incidence sur la géologie de la commune.

Hydrologie :

Le Projet de Carte Communale ne modifie pas le fonctionnement hydrologique du cours d'eau ni des fossés sur la commune. Les incidences du projet sont donc positives pour l'hydrologie de la commune.

Les terrains situés au bord du ruisseau ou des étangs (présence de zones humides limitées) n'ont pas été intégrés au périmètre constructible. Seuls les terrains déjà occupés ont été inclus de façon à ce que les propriétaires puissent y construire des annexes.

Le périmètre constructible a été limité en profondeur dans la partie Est des espaces bâtis ce qui limite les incidences sur le ruisseau du Dalstein.

Les futurs pétitionnaires pourront laisser le maximum de surfaces en herbes et planter des arbres à essences locales.

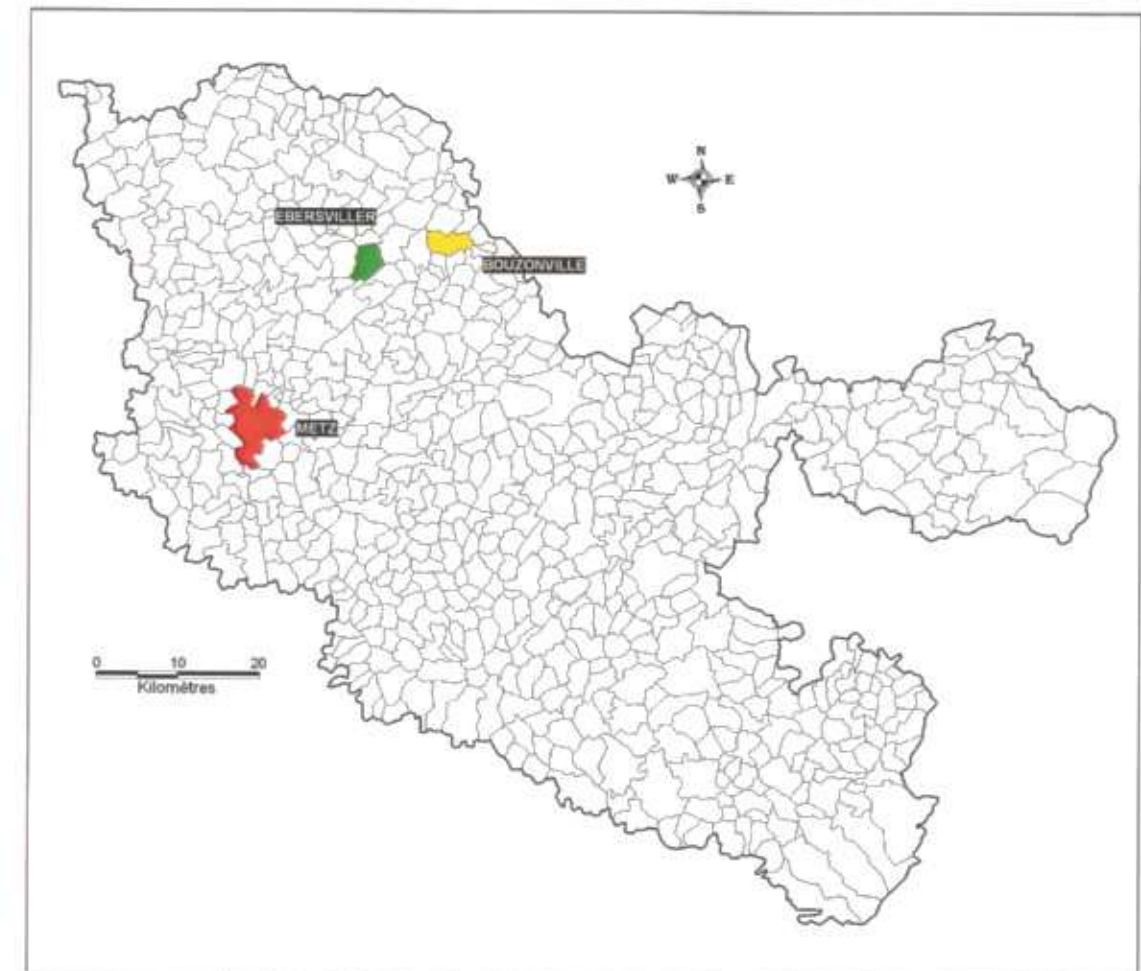
Troisième partie : Incidences sur l'environnement

Présentation de la commune

Général

Situation géographique :

Le ban communal fait partie de la région naturelle du plateau lorrain, vaste ensemble géologique appartenant au Bassin Parisien et entrecoupé de lignes de côtes successives. La commune s'est développée de part et d'autre de plusieurs cours d'eau tels que le Dalstein ou le ruisseau de Spatzwiese.



Localisation de la commune d'EBERSVILLER dans le département de la Moselle

La commune d'EBERSVILLER fait partie du canton de BOUZONVILLE et de l'arrondissement de BOULAY-SUR-MOSELLE. Elle se situe au Nord-Est de METZ à 06°24'12" de longitude Est et 49°16'39" de latitude Nord.

Elle est distante de :

- 15 km du chef-lieu de canton (BOUZONVILLE),
- 16 km du chef-lieu d'arrondissement (BOULAY-SUR-MOSELLE),
- 33,5 km de METZ préfecture de région.

EBERSVILLER se positionne favorablement par rapport à un grand axe de communication tel que :

- la D918 qui relie YUTZ à BOUZONVILLE. Elle permet de rejoindre l'Allemagne,
- la D3 qui relie BOUZONVILLE à METZ.

Une gare est présente sur la commune avec un trafic relativement faible. La gare ferroviaire la plus proche et en même temps la plus fréquentée est celle de BOUZONVILLE. Quant à l'aéroport le plus proche, il s'agit de celui de METZ-NANCY-LORRAINE à une cinquantaine de kilomètres.

Son altitude varie de 210 à 351 mètres pour une superficie de 1407 ha.

Au dernier recensement général de la population en 1999, le nombre d'habitants s'élevait à 660. En 2009, la population atteint le nombre de 820 personnes (donnée communale).

Les communes voisines d'EBERSVILLER sont :

- SAINT-HUBERT (au Sud-Ouest, à 13,1 km),
- ABONCOURT (à l'Ouest, à 4,8 km),
- HOMBURG-BUDANGE (à l'Ouest, à 8,7 km),
- HESTROFF (au Sud-Est, à 2,5 km),
- CHEMERY-LES-DEUX (à l'Est, à 7,2 km),
- DALSTEIN (au Nord, à 4 km).

Un peu d'histoire

Les villages de Férange et Ebersviller ont fusionné il y a plus de deux cent ans donnant naissance au village d'EBERSVILLER.

Lors de l'entre-deux-guerres, EBERSVILLER fut l'un des villages où fut construit un édifice de la ligne Maginot. Cet ouvrage d'artillerie est le Michelsberg.

De nos jours, la commune d'EBERSVILLER est la résultante de trois agglomérations : Férange, Ising et le village même d'EBERSVILLER. L'extension récente de l'habitat relie progressivement ces trois sites.



D'un point de vue paysager, la construction d'équipement sur ces parcelles s'intégrera parfaitement au paysage urbain de la commune, des constructions à usage d'habitation étant déjà situées à proximité immédiate.

La commune d'EBERSVILLER est propriétaire de l'extension retenue. Le projet est de continuer la rue de la colline.

Les réseaux sont à l'entrée de la zone.
Le réseau incendie est déjà suffisant pour la zone.
Un poteau incendie est situé actuellement au bord de l'aire de demi-tour.

L'extension retenue n'est pas située à proximité de contraintes agricoles, elle n'est donc pas concernée par des périmètres de réciprocité.

D'un point de vue sécurité, la sortie de la zone est réglementée par un « cédez le passage » qui limitera les risques. La visibilité y est importante.

Justifications socio-économiques

Une population périurbaine voulant créer un nouveau foyer pourrait être intéressée par la perspective d'acheter un terrain à bâtir à EBERSVILLER. Les dents creuses et les extensions à venir permettent d'estimer qu'une cinquantaine de constructions sont possibles dans le périmètre constructible. En prenant en compte la rétention foncière, nous pouvons considérer que la commune comptera de manière effective entre 25 et 30 terrains à bâtir.

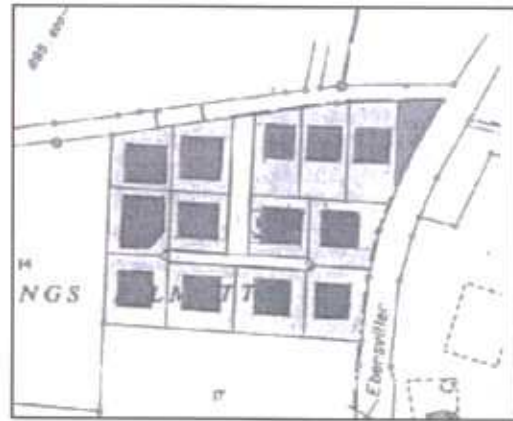
En 2006, le nombre moyen de personnes par foyer à EBERSVILLER est de 3. Ce chiffre, bien au-dessus de la moyenne nationale, s'explique par la forte proportion de pavillons où s'installent des familles avec 2 ou 3 enfants. Nous pouvons donc considérer que les nouveaux foyers de part leur situation familiale compteront 3 personnes en moyenne.

Si trente maisons se construisent dans les dix années à venir, c'est 90 habitants qui s'installeront à EBERSVILLER. Les services de la commune peuvent absorber cette augmentation de population.

Le potentiel d'accueillir de nouveaux habitants est avéré, la commune enregistre de nombreuses demandes de terrains à bâtir.

- le respect de la loi S.R.U.

Lotissement privé, chemin de Pilmette



La surface de l'extension retenue pour l'habitation, est égale à environ 2,7 % de la surface urbaine actuelle (49,73 hectares), soit 1,33 hectares. Après urbanisation de cette première extension, la surface urbaine de la commune s'élèvera à 51,06 hectares.

Ce secteur a été confirmé car il est de faible intérêt écologique dans son ensemble. Il s'agit d'espaces en herbe.

D'un point de vue paysager, la construction de logement sur ces parcelles s'intégrera parfaitement au paysage urbain de la commune, des constructions à usage d'habitation étant déjà situées à proximité immédiate, en vis à vis.

L'extension retenue n'est pas située à proximité de contraintes agricoles, elle n'est donc pas concernée par des périmètres de réciprocité.

D'un point de vue sécurité, la sortie de la zone est réglementée par un « cédez le passage » qui limitera les risques. La visibilité y est importante. Les réseaux sont à l'entrée de la zone.

Le réseau incendie est déjà suffisant pour une grande partie de la zone. Un poteau incendie sera à créer au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Lotissement communal, rue de la colline



La surface de l'extension retenue pour l'amélioration et le développement des équipements communaux, est égale à environ 1,7 % de la surface urbaine actuelle (49,73 hectares), soit 0,83 hectares. Après urbanisation de cette seconde extension, la surface urbaine de la commune s'élèvera à 51,89 hectares.

Le village est relativement concentré et cet aspect sera maintenu voir renforcé.

Ce secteur a été confirmé car il est de faible intérêt écologique dans son ensemble. Il s'agit d'espaces en herbe.

Première partie : Analyse de l'état initial

Milieu physique

Topographie

Les altitudes varient de 210 mètres (à l'extrême Sud-Est du ban communal au sein du thalweg du ruisseau de Dalstein) à 351 mètres (à l'extrême Sud du ban communal).

Le village même d'EBERSVILLER s'est implanté sur les affluents du ruisseau le Dalstein. Ising et Férange se trouvent quant à eux au nord du ban communal, également en rive droite du Dalstein. La zone bâtie est installée à une altitude comprise entre 224 et 247 mètres. L'altitude de 224 mètres est située à Ising alors que l'altitude de 247 mètres est située au Nord du village d'EBERSVILLER.

Le ban communal reste particulier et possède un modelé intéressant. Nous pouvons relever un nombre de cinq entités distinctes et homogènes :

- Le ruisseau le Dalstein représente une entité communale située du Nord au Sud-Est.
- En rive droite, se trouvent les trois éléments urbains que sont EBERSVILLER même, Ising et Férange. Ces trois parties de l'espace urbain représentent autant d'entités distinctes. Elles sont chacune situées entre deux affluents du Dalstein. C'est ce qui les sépare.
- Si l'on suit la limite communale sur la partie Ouest, on remarque la cinquième entité topographique qui est due à un relief de côte. Cette entité est boisée la marquant d'autant plus dans le paysage.

Avec une amplitude de 141 mètres sur l'ensemble du ban communal et une amplitude de 23 mètres sur l'ensemble de la zone bâtie, la topographie n'est pas une réelle contrainte quant au développement de l'urbanisation sur la commune. Cette remarque est valable dans une vue d'ensemble mais les particularités parcellaires seront à prendre en compte lors de l'instruction de tout projet.

Géologie et pédologie

Généralités :

Le ban communal fait partie de l'entité géologique du Bassin Parisien. Il repose sur un socle cristallin profondément enfoui dont les roches datent de l'orogénèse cadomienne.

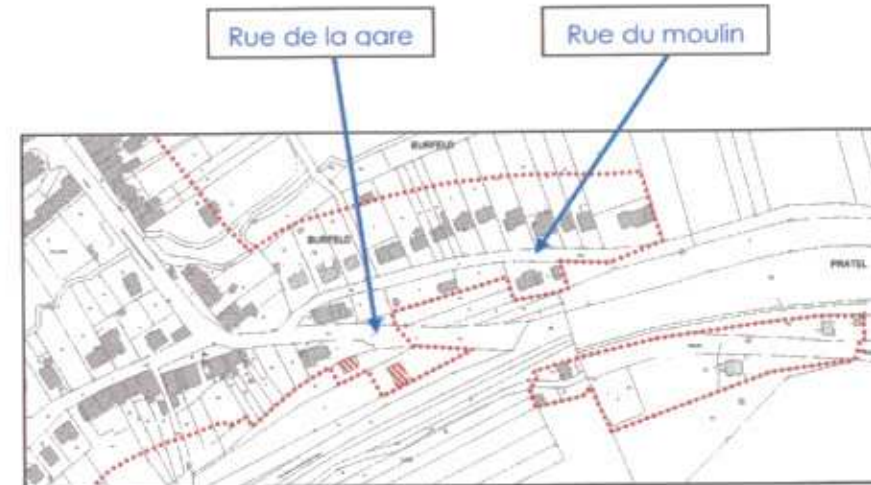
Après l'érosion de la région au Cambrien, des sédiments (grès et schistes) se déposent. La région est à nouveau soulevée par l'orogénèse hercynienne (Vosges, Massif Central, Massif Armoricain et Ardennes pour la France) qui affecte tout l'Europe centrale au Carbonifère et plisse les sédiments antérieurs. A la fin du Carbonifère, la France entière est occupée par d'imposantes montagnes.

Au Permien (moins de 100 millions d'années plus tard), après l'érosion des montagnes, la région du bassin parisien s'affaisse, par réaction post-orogénique.

Au début du Trias, la dépression ainsi créée voit se sédimenter des roches détritiques terrigènes issues de l'érosion des massifs hercyniens environnants, formant des couches de grès. Vers la fin du Trias, le bassin est recouvert par une mer tropicale peu profonde, qui a laissé des dépôts évaporitiques.

Au Jurassique, la mer recouvrant le bassin se peuple de coraux, qui laissent des dépôts carbonatés (calcaires). Dans le même temps le bassin s'enfonce par phénomène de subsidence.

¹ Une orogénèse est une phase de formation des montagnes.



Rue de la gare, le périmètre inclut simplement les maisons existantes sans permettre d'extension de la zone bâtie.

Rue du moulin, le périmètre a été limité à l'existant avec un recul de 50 mètres pour les constructions situées au Nord de la rue du moulin et avec un recul compris entre 15 et 30 mètres environ pour les constructions situées au Sud (topographie accidentée en arrière de parcelle avec présence de boisement).

A Férange, à Ising et à Ebersviller, le périmètre constructible respecte la forme urbaine du village et contribue à favoriser sa densification, soit par le comblement de dents creuses, soit par les deux extensions attenantes aux Parties Actuellement Urbanisées. En choisissant d'urbaniser seulement deux secteurs, la commune favorise la cohérence de son espace bâti, la réhabilitation de constructions anciennes ou abandonnées et l'utilisation des logements vacants.

La commune devrait veiller de manière générale à l'insertion paysagère des nouvelles constructions dans le site urbain : la plantation d'arbres fruitiers ou feuillus en fond de parcelle permettrait d'accroître la ceinture verte autour du bâti, et de conforter la transition entre l'espace urbain et les espaces ouverts naturels déjà bien présents au sein du village. Les haies monospécifiques seraient à proscrire au profit de haies polyspécifiques.

Il est à noter que, pour l'instant, il n'existe pas d'assainissement collectif dans le village. Un projet d'assainissement collectif est en cours de réflexion.

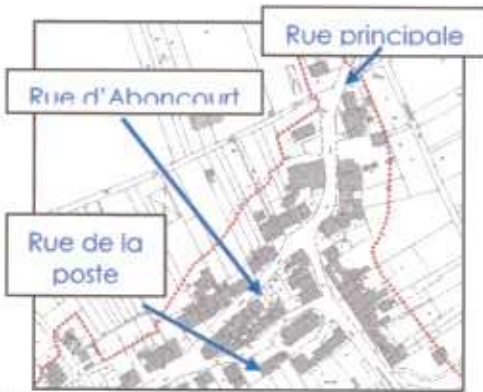
Les zones d'extension retenues

Justifications géographiques et techniques

En termes d'extensions, les choix de la commune ont été guidés par les différents critères suivants :

- les caractéristiques du milieu physique,
- la prise en compte du foncier pour le développement à court, moyen et long terme de la commune,
- la préservation du paysage communal,
- le respect des contraintes agricoles,
- l'impact paysager des futures constructions,
- une idée précise de l'urbanisation de la commune à long terme,
- les finances communales,
- le respect des milieux naturels,
- la préservation des zones humides,
- les retombées démographiques des ouvertures à l'urbanisation,
- les besoins en terrains constructibles,
- les contraintes supra-communales,
- la propriété foncière appartenant à la commune,

Ebersviller :



Au Nord de la rue principale, l'exploitation agricole est exclue du périmètre. Celui-ci est limité aux constructions existantes afin qu'aucune habitation ne se construise à proximité de l'exploitation et ne gêne son développement.

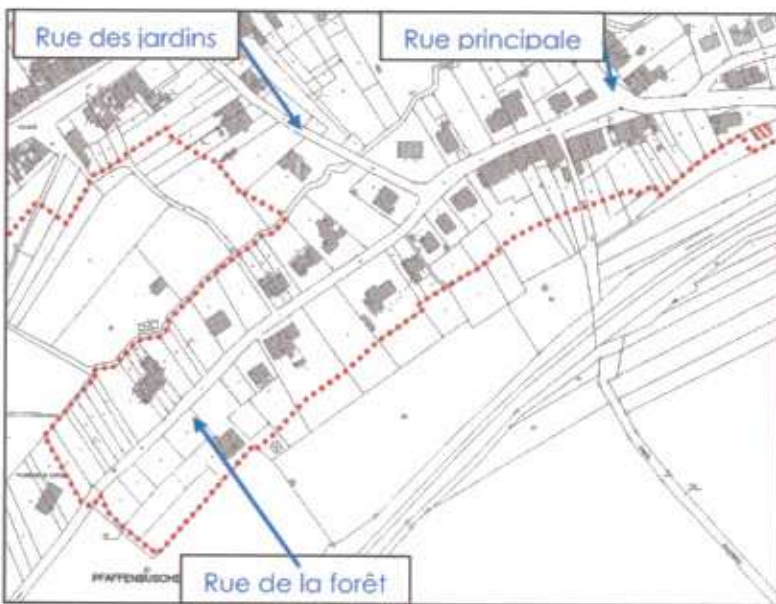
Le périmètre inclut les parcelles avec un recul de 50 mètres rue principale et rue de la poste.



Rue de la Libération, le périmètre englobe l'existant.

Rue d'Aboncourt, le périmètre inclut l'existant avec un recul de 50 mètres environ.

La rue de la colline est incluse dans le périmètre ainsi que la parcelle 196. Cette parcelle est communale et servira à moyen terme au développement des équipements communaux.



Rue des jardins, le périmètre intègre les parcelles avec un recul de 50 mètres environ.

Rue de la forêt, le périmètre inclut les parcelles construites et les parcelles vierges situées en vis-à-vis. Ceci permettra une meilleure lecture urbaine lorsqu'elles seront construites. D'un point de vue sécurité routière, une entrée de village bien marquée par des constructions de part et d'autre de la voie permet de faire ralentir les véhicules.

Au Paléocène, toute la croûte continentale européenne se soulève sous la poussée de l'orogénèse alpine, au sud. Le sud du bassin parisien se retrouve émergé, tandis que sa partie orientale, le massif des Vosges, se soulève, courbant les couches sédimentaires et relevant les bords de la cuvette. Ces couches portées en altitude seront ainsi fortement exposées à l'érosion, et cette érosion donnera naissance à la formation des reliefs de côte appelés « cuestas », l'érosion dégageant les couches anciennes.

Au début de l'Éocène, période de transgressions et de récessions marines, la mer, venant du Nord-Ouest, envahit à nouveau le centre du bassin, jusqu'en Champagne à l'Est et dans le Sud de l'Île-de-France au Sud. Sables, argiles et calcaires se déposent.

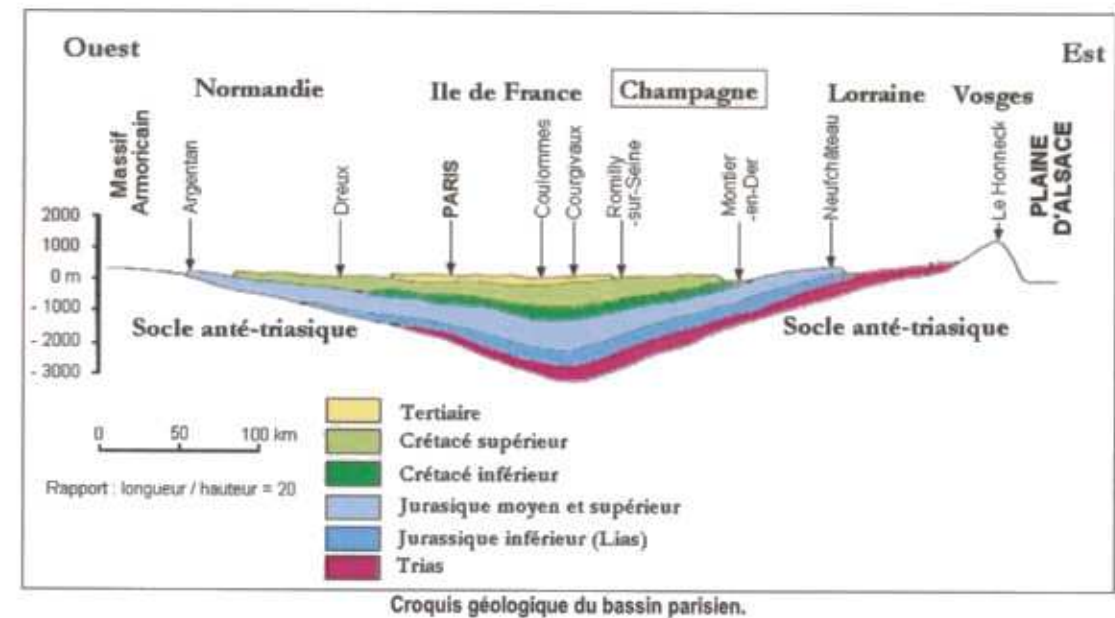
Au Miocène, le réseau hydrographique actuel est mis en place. Le bassin est alors une vaste plaine dominant à peine le niveau de la mer.

L'ère quaternaire verra le réseau hydrographique se mettre en place dans l'ensemble du pays. Le plateau Lorrain lui-même soulevé par le massif des Vosges sur lequel il repose sera entaillé par ses nombreux cours d'eau comme ceux de la Nied, de la Seille et de la Sarre.

Le secteur d'EBERSVILLER :

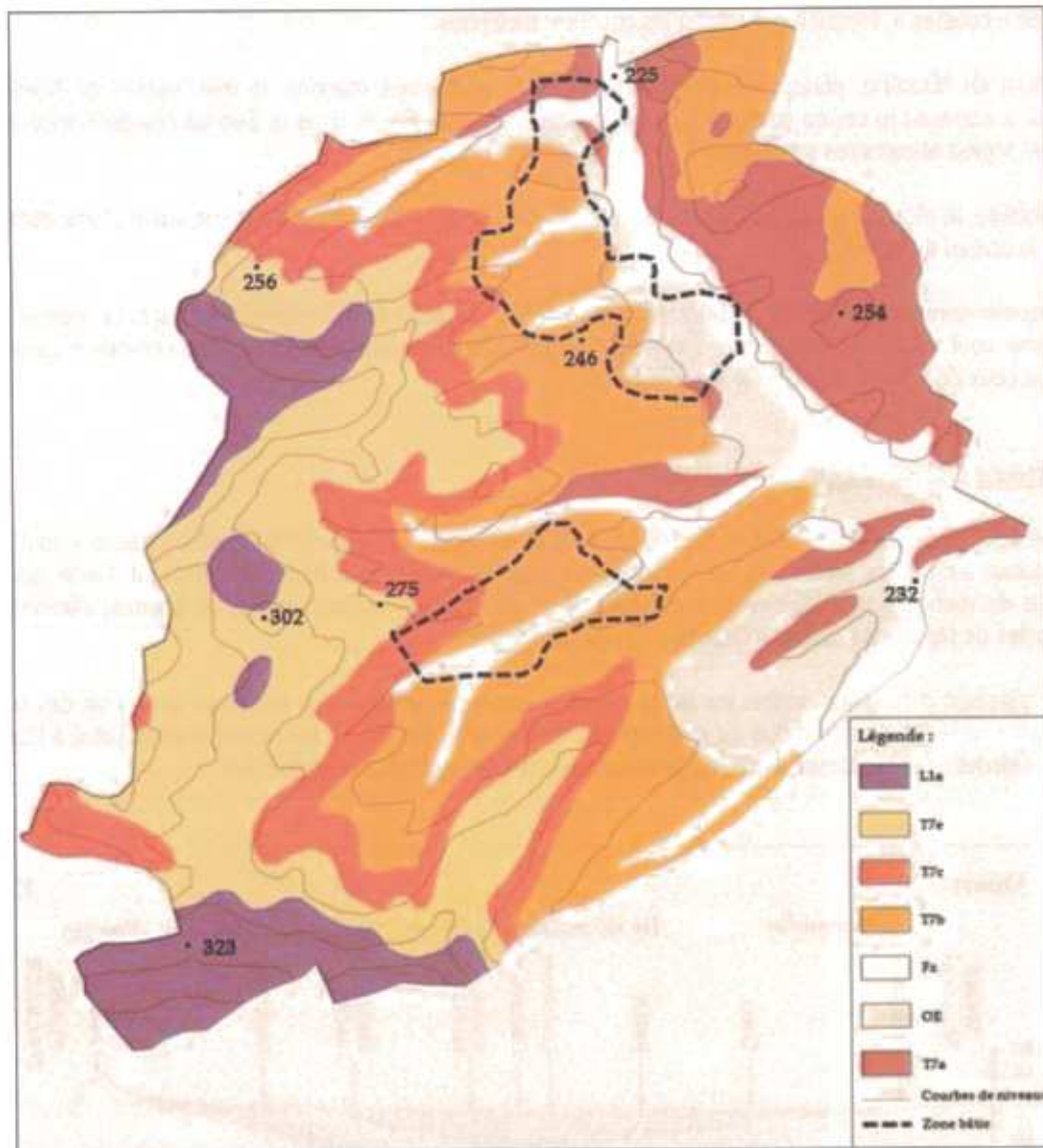
La géologie d'EBERSVILLER est en lien direct avec la formation des « cuestas ». Les « cuestas » sont dues à l'alternance de roches tendres et de roches dures que l'érosion a travaillées différemment. Cette alternance répétée de roches dures (calcaires) en binôme avec des roches tendres (argiles et marnes) détermine des contrastes de résistance étagés d'Ouest en Est du département.

Un empilement géologique, visible sur la coupe, est soumis par ailleurs à un pendage, une pente des couches rocheuses relevées vers l'Est due au soulèvement tertiaire des Vosges. Le ban communal est situé à l'Est de la côte de Moselle sur le plateau lorrain de formation essentiellement calcaire et gréseux.



Dans ces conditions, le travail de l'érosion différentielle sur ces binômes a dégagé des fronts de cuesta ou reliefs de côte (comme celle de Moselle). Armés par des assises dures qui se prolongent sur les plateaux de revers, ils dominent des plaines excavées dans les niveaux tendres. La commune d'EBERSVILLER se situe sur ce type de plateau de revers qui est celui des côtes de Moselle. Les conditions géologiques et structurales d'ensemble ont

ainsi déterminé l'organisation générale des reliefs, tandis que les formes de détails du modelé reposent sur les données locales des faciès et de la microstructure.



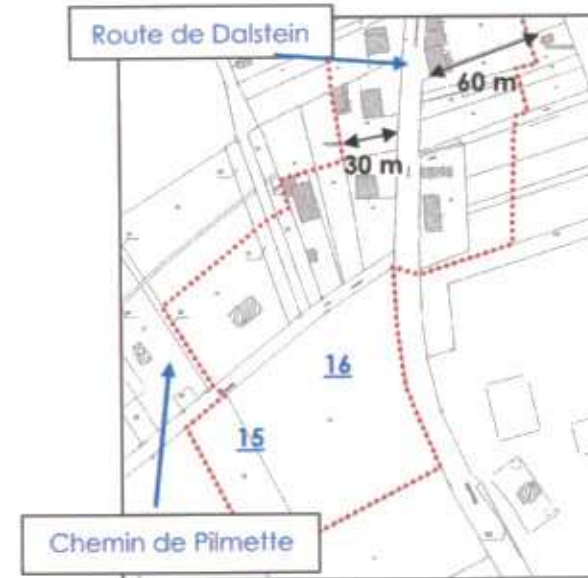
La géologie et la topographie à EBERSVILLER

Nous retrouvons 7 types d'affleurement géologique sur le ban communal d'EBERSVILLER. 2 de type superficielle et 5 de type sédimentaire. Les 2 types superficielles sont notés scientifiquement "Fz", et "OE", les 5 types sédimentaires sont notés "T7a", "T7b", "T7c", "T7e" et "T7a".

Les formations superficielles sont de deux sortes :

Nous retrouvons des limons éoliens bien triés et variablement enrichis en argile à plusieurs reprises sur le ban communal le long du ruisseau du Dalstein essentiellement en rive gauche.

L'autre formation superficielle présente est l'alluvion. Le type "Fz" concerne le fond de vallée du ruisseau du Dalstein avec des pointes rentrantes à l'emplacement de ses confluences. Ces dépôts sont récents et d'une épaisseur de quelques mètres.



Au Sud de la rue de Dalstein, les parcelles sont intégrées au périmètre constructible jusqu'au panneau de fin d'agglomération. On observe un recul entre 30 et 60 mètres. Cette différence est Chemin de Pilmette, les constructions existantes ont été incluses au périmètre. Les parcelles 15 et 16 le sont également car un particulier a un projet de lotissement bien avancé. Ces parcelles correspondent à la première extension dont les justifications seront développées page 53.



Au Sud de la rue des vergers, le périmètre inclut l'existant en respectant un recul de 50 mètres.

Rue d'Ising, toutes les constructions ainsi que les parcelles en vis-à-vis sont incluses dans le périmètre avec une recul correspondant aux limites parcellaires.

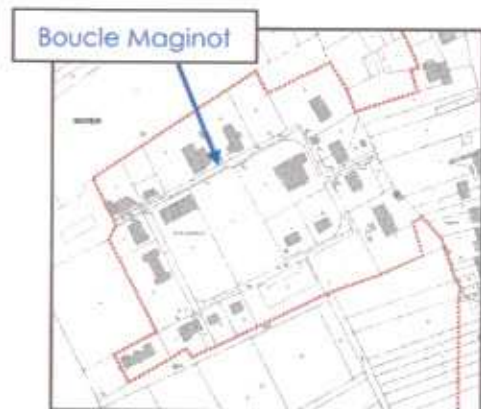
Impasse des marais, le périmètre inclut seulement les constructions existantes. La présence de zones humides sur les parcelles vierges contraint la commune à déclarer ces parcelles inconstructibles (sauf en face des constructions existantes ou un projet existe et ou les caractéristiques liées aux zones humides ne sont pas présentes).

Rue des étangs, le périmètre englobe l'existant ainsi que les parcelles vierges situées à moins de 50 mètres de la voirie. Les deux constructions au Sud de la rue sont intégrées. La parcelle en vis-à-vis de la dernière construction à l'Est est exclue pour cause de zone humide.



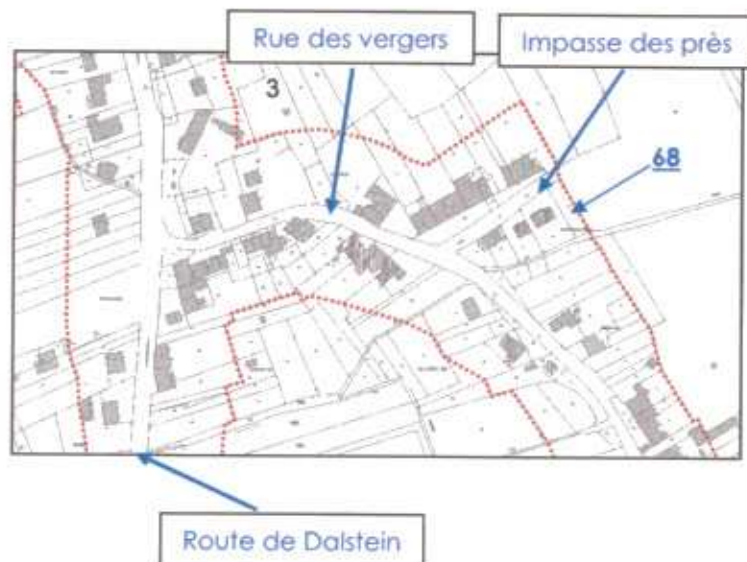
Le périmètre suit la rue de la forge en intégrant les maisons avec un recul correspondant aux limites parcellaires.

Le périmètre inclut la dernière maison à l'Est et les parcelles vierges de l'autre côté de la voie pour les mêmes raisons que rue du château d'eau.



La boucle Maginot est incluse dans le périmètre entièrement. On observe un recul compris entre 35 et 50 mètres environ pour les parcelles situées à l'extérieur de la voie dite « boucle Maginot ».

La totalité des parcelles situées à l'intérieur de la boucle sont intégrées au périmètre.



Rue des vergers, le périmètre inclut l'existant avec un recul compris entre 40 et 60 mètres environ.

Le périmètre intègre également l'impasse des prés jusqu'aux dernières constructions. Seule la parcelle vierge numéro 68 est intégrée dans cette rue car la voirie la dessert, ce qui n'est plus le cas pour les parcelles vierges suivantes.

La formation géologique principale présente sur la commune est le grès. Il est présent sous différentes formes au sein des couches "t7a", "t7b", "t7c", "t7e" dont celle du grès à roseaux et dolomies du Keuper. La couche la plus répandue est celle du "t7a", c'est elle qui est présente sous les formations superficielles car le cours d'eau du Dalstein n'est pas assez puissant pour pouvoir dégager par érosion des couches inférieures comme cela peut être le cas lorsque nous sommes en présence de cours d'eau de plus gros gabarit.

La géologie de la commune n'est pas une contrainte en tant que tel pour le développement de l'urbanisation. Toutes les zones pourraient accueillir des constructions dans l'absolu. Seul bémol à cette affirmation, la présence d'alluvions récentes en fond de vallée du ruisseau le Dalstein propice à la présence de zones humides.

Dans les petites vallées où la circulation de l'eau est réputée lente comme celle du Dalstein, nous retrouvons des sols hydromorphes. Ces sols sont concernés par la présence d'argile dans leur composition favorisant l'imperméabilité. Cette imperméabilité du sol localisée sur la commune est le facteur principal de la présence de zones humides.

Hydrographie

Le ban communal d'EBERSVILLER est traversé par plusieurs ruisseaux. Le plus important est le Dalstein qui s'écoule du Nord vers le Sud-Est pour se jeter dans l'Anzeling sur le ban communal d'HESTROFF. Le réseau hydrographique de la commune fait partie intégrante de celui de la Nied. Plusieurs ruisseaux alimentent le Dalstein sur le ban communal (voir carte de l'hydrographie de la commune) avec des tracés perpendiculaires.

Le Dalstein prend sa source dans la commune éponyme limitrophe au Nord.

Aucune inondation que ce soit en zone urbaine ou agricole n'est recensée sur la commune. Nous sommes en présence de nombreuses zones humides que ce soit au bord du Dalstein ou aux bords de ses affluents. De nombreux étangs bordent les cours d'eau (notamment celui du Dalstein). Ils captent les eaux de crues et permettent de concentrer les zones humides entre ceux-ci et les ruisseaux.

Après la confluence entre la Nied française et la Nied allemande, le tracé de la rivière oblique vers le nord-est ; elle contourne la dépression du Warndt, arrose Bouzonville et se jette dans la Sarre, à Rehlingen, en aval de Sarrelouis. La Nied réunie court sur 55 km dont 16 en Allemagne. À la frontière, son bassin versant est de 1 340 km². En Allemagne, au niveau de son confluent avec la Sarre, le débit de la Nied vaut 13 m³ par seconde et son bassin versant 1 370 km².

Les risques d'inondations :

La commune d'EBERSVILLER n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Les risques d'inondations sont relativement faibles sur la commune de part l'implantation du bâti qui ne se trouve pas dans le fond de vallon du ruisseau le Dalstein.

Ce fond de vallon est tout de même très concerné par des zones humides jouant un rôle essentiel dans la limitation des crues et la recharge des nappes. En effet, ces dernières agissent à la fois comme un filtre mais aussi comme une éponge pouvant stocker d'importantes quantités d'eau, ce qui réduit le gonflement de la rivière ainsi que sa vitesse d'écoulement. Aucune urbanisation ne devra se faire dans ces secteurs de zone humide afin de les préserver conformément aux dispositions du SDAGE.

Climatologie

Données générales :

Le climat du département de la Moselle est caractéristique des "climats océaniques dégradés à influence continentale sensible".

La température moyenne annuelle est de 10.3°C, avec des étés assez chauds (température moyenne de 19°C en juillet et août) et des hivers un peu froids sans extrême rigueur (température moyenne de 2°C en janvier et 3°C en décembre et février).

Données locales :

D'un point de vue des précipitations, la station de Metzervisse à 14,7 kilomètres d'EBERSVILLER enregistre une hauteur d'eau moyenne annuelle de 718 millimètres par an sur la période 1950-1992. Les mois pluvieux sont ceux du mois de juin, d'août et de novembre. Le bilan en eau met en évidence des excédents presque toute l'année ; seul un léger défaut peut apparaître au mois de juillet. Cette pluviométrie est typique des climats océaniques, les pluies étant apportées par les vents d'ouest, mais sans subir les effets de barrière du massif vosgien. Ces vents d'Ouest sont généralement dominants sur la commune d'EBERSVILLER.

De manière générale, le climat d'EBERSVILLER est proche du climat départemental. Vu la configuration topographique du ban communal, nous pouvons déduire une certaine homogénéité avec une grande partie de l'espace Nord du plateau lorrain.

La présente Carte Communale permet donc de limiter l'urbanisation en se préservant de l'effet "boule de neige". La dernière construction devenant l'avant dernière lorsqu'une nouvelle s'implante à côté, le bâti peut s'étendre en théorie sans limite.

Elle permet de maîtriser l'urbanisation de la commune (seules les parcelles au sein du périmètre sont constructibles) et de préserver son cadre de vie. Le périmètre constructible respecte la forme urbaine.

Férange :



Dans la partie Nord de l'espace bâti, le périmètre constructible inclut les constructions situées à l'Est de la voirie ; mais exclut les parcelles vierges à l'Ouest. L'urbanisation de ces parcelles serait problématique d'un point de vue sécurité routière et la topographie y est marquée.

Plus au Sud, le périmètre intègre un lotissement récemment créé.

En face, le périmètre englobe les pavillons avec un recul de 30 mètres. Ce recul est plus faible que pour les pavillons au Nord car le périmètre suit simplement le parcellaire.



Rue du château d'eau, le périmètre englobe les pavillons des deux cotés de la voie avec un recul de 50 mètres environ. Les parcelles vierges au bout de la rue sont intégrées (celles disposant d'un accès sur l'emprise publique) pour une meilleure lecture urbaine, les parcelles en face étant déjà construites. Ces parcelles vierges seront raccordées aux réseaux déjà présents. Il n'existe aucun problème de sécurité routière, la voie mène aux espaces agricoles.

Route de Dalstein, le périmètre suit l'existant avec un recul compris entre 45 et 55 mètres suivant le parcellaire.

- Dans la commune d'EBERSVILLER, la rénovation des bâtiments existants devra privilégier la reconstruction sur la même emprise et respecter les volumes existants des bâtiments d'origine.

Orientations générales souhaitées par la commune

La commune, par le biais de la Carte Communale, exprime la volonté de maîtriser son développement urbain futur et de prévoir les extensions possibles en fonction d'objectifs fixés par un document opposable (articles L. 121-1 et L. 124-2 du Code de l'urbanisme).

Les 6 grands principes que la commune d'EBERSVILLER garde à l'esprit pour élaborer son périmètre sont :

- prendre en compte les contraintes sur la commune (topographie, présence du cours d'eau, bâtiments agricoles, parties actuellement urbanisées, zones humides...),
- limiter les constructions en seconde ligne sur l'ensemble de la zone bâtie (sauf îlot),
- traiter de manière uniforme l'ensemble des constructions existantes,
- limiter les extensions où la commune ne pourrait supporter le coût lié à la construction des réseaux,
- densifier le secteur urbain actuel,
- stopper le développement linéaire.

Le périmètre constructible découle de ces 6 grands principes.

Principe général lié au périmètre constructible

Les constructions existantes au sein de la zone bâtie principale sont toutes intégrées au périmètre constructible. Le périmètre est essentiellement limité à l'existant.

Il a été décidé également de ne pas intégrer au périmètre constructible les bâtiments agricoles internes à la zone bâtie afin de respecter les périmètres de réciprocité. Le but est de ne pas favoriser d'éventuelles constructions non agricoles en seconde ligne. Le périmètre a donc été tracé de manière homogène sur l'ensemble de la commune.

Comme l'autorise l'article L124-2, l'adaptation, le changement de destination, la réfection et l'extension des constructions existantes ou la construction et installations nécessaires à une exploitation agricole sont toujours possibles hors périmètre.

Le tracé du périmètre n'est pas rectiligne :

Il suit parfois le parcellaire lorsque cela est cohérent pour :

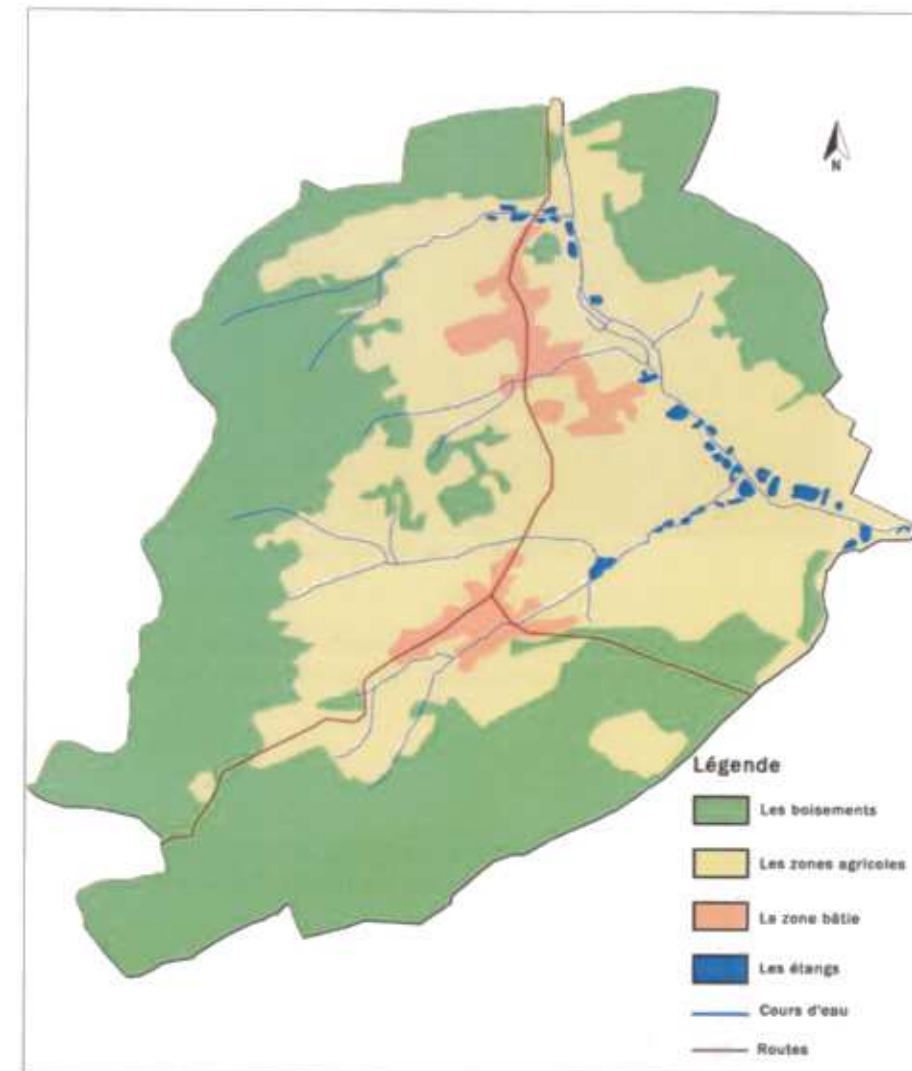
- laisser la possibilité de construire sur l'ensemble de la parcelle,
- ne pas inclure des parcelles vierges où la présence des réseaux n'est pas établie ou suffisante.

Il observe un recul déterminé par le conseil municipal lorsque :

- des bâtiments agricoles se trouvent dans le secteur,
- des zones humides sont à proximité,
- la trop grande profondeur de la parcelle ne permet pas de l'intégrer entièrement.

Le périmètre respecte une profondeur de construction permettant l'implantation d'une construction annexe à l'arrière des constructions à usage d'habitation lorsque la topographie, le parcellaire ou l'environnement naturel le permettent. Les constructions en seconde ligne ne sont pas favorisées par le périmètre.

Milieu naturel



Occupation du sol au sein de la commune d'EBERSVILLER

Les espaces boisés

Le territoire d'EBERSVILLER appartient à la région naturelle du plateau Lorrain.

Les bois représentent une surface d'environ 600 hectares sur le territoire d'EBERSVILLER².

La zone forestière principale de la commune s'étend au Sud-ouest du ban communal aux lieux dit Pfaffenbusch, Kaizenbusch, Karrenbusch et Junwald. Une autre surface boisée secondaire se trouve au Nord-est du ban communal, au lieu-dit du Michelsberg. Les boisements sont assez présents sur le territoire communal, mais de manière assez excentrée et concentrique.

² Données communales.

Les parties les plus élevées ou les plus escarpées du territoire, aux sols les plus maigres, ont été laissées aux bois de feuillus.



Boisements, au lieu-dit Michelsberg

Les chênes, hêtres et charmes forment l'essentiel des massifs forestiers. Ils constituent souvent des peuplements mixtes : chênaies-charmaies, hêtraies-chênaies, hêtraies-chênaies-charmaies.

Les espaces ouverts

Les espaces ouverts regroupent les espaces de cultures, les jardins, ainsi que les champs pâturés. Ces types d'espace garantissent un paysage aéré. Ces secteurs ouverts ont un rôle d'espace de transition entre les forêts et l'espace urbanisé.

La commune d'EBERSVILLER est concernée par la présence d'espaces ouverts. La superficie agricole représente environ 590 hectares sur le territoire. Les zones de labours s'établissent sur environ 490 ha, tandis que les prairies occupent environ 100 ha.



Une prairie à Ising

Choix retenus par la commune

La carte communale d'EBERSVILLER respecte les principes énoncés dans le Code de l'urbanisme aux articles L 110 et L121-1 :

Article L 110 :

"Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace."

Article L 121-1 :

"Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1°) L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2°) La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat, de la diversité commerciale et de la préservation des commerces de détail et de proximité ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

3°) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature."

Principe général lié à la carte communale

- Toute parcelle, bâtie ou non, desservie par l'ensemble des réseaux (assainissement, eau, électricité, téléphone...) ou bénéficiant d'une servitude sur le sol et sous-sol est constructible à condition de se situer à l'intérieur du zonage retenu et de respecter les dispositions du Règlement National d'Urbanisme.
- Conformément à l'article R. 124-3 du Code de l'Urbanisme, « le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. »

Deuxième partie : Justifications des choix retenus par la commune



Un espace ouvert en herbe au sein de la zone urbaine rue d'Aboncourt



Un espace ouvert rue d'Aboncourt

Les pratiques agricoles « modernes » ont souvent conduit les exploitants à profondément modifier le paysage par l'arrachage des haies.

Les vergers, jardins et ceintures vertes

Les différentes parties de l'espace bâti d'EBERSVILLER sont insérées, pour la majorité, dans des ceintures vertes, constituées de vergers, d'arbres et d'arbustes ou de jardins.



La ceinture verte au Sud d'EBERSVILLER, vue depuis la rue de la forêt

Les espaces de vergers ne sont plus beaucoup représentés en limite du village. Ils forment un espace de transition entre l'espace urbain et l'espace agricole. L'arrière des parcelles des habitations les plus anciennes est consacré dans la plupart des cas aux jardins et vergers.



Vergers localisés derrière les habitations, rue principale et rue de la Poste

Les vergers jouent un rôle important dans la diversité biologique locale dans la mesure où ils permettent à des espèces faunistiques, qui s'alimentent dans les champs, de s'abriter dans les arbres fruitiers. Ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux, les petits rongeurs et petits mammifères. Certains oiseaux nocturnes apprécient particulièrement ces milieux pour leur chasse nocturne.

La conservation de ces vergers permet également de conserver des essences d'arbres fruitiers à haute tige qui sont en voie de raréfaction.

Milieux spécifiques localisés

Le cours d'eau du Dalstein qui traverse le territoire communal sur un axe Nord/Sud-est, ses affluents et leurs ripisylves constituent un milieu naturel spécifique, très important en termes d'écologie du paysage. Toutes ces voies d'eau, permanentes ou non, sont accompagnées d'importantes zones humides et de nombreux étangs.

Analyse statistique

- Population actuelle : 820 habitants
- Logements vacants : 2
- Dents creuses : 32
- Potentiel absolu de construction : 40
- Prise en compte des rétentions (foncières + logements) : $40/2 = 20$
- Moyenne de personnes par ménage : 3
- Potentiel d'habitant supplémentaire : $3 \times 20 = 60$
- Nombre de demande de terrain à bâtir par an : 8
- Population envisageable sans extension (avec seulement le comblement de dents creuses et la remise sur le marché des logements vacants) : 880 habitants
- Population envisagée par le CM à l'horizon 2020 : 950 habitants
- Besoin théorique de terrains supplémentaires : 13
- Nombre de construction envisagé dans les extensions : 17
- Objectif cohérent et réalisable : oui

- Peu de logements vacants.
- Une volonté de contenir l'urbanisation.
- Un village façonné par l'agriculture. Cohérence dans le bâti ancien.
- Environ 15 % de locatif.
- Renforcement des liaisons douces.
- De nombreuses dents creuses.

Le projet de la carte communale d'EBERSVILLER doit pouvoir :

- Conserver sur le long terme les dynamiques actuelles de population,
- Proposer des terrains aux nombreux candidats à l'urbanisation tout en densifiant l'existant,
- Préserver de toute urbanisation les secteurs présentant un intérêt écologique fort (zones humides, ripisylve des cours d'eau, étangs...),
- Insérer les nouvelles constructions dans le paysage urbain,
- Ne pas entraver le développement potentiel des activités agricoles,
- Contenir les enveloppes urbaines actuelles et améliorer leur lecture urbaine,
- Conserver la coupure d'urbanisation entre la zone bâtie Nord et la zone bâtie Sud,
- Encourager les réhabilitations.



Carte de synthèse des enjeux de la commune d'EBERSVILLER

Des maisons ont été construites au bord de ces étangs. Ils apportent un cadre agréable pour les propriétaires.



Une construction tournée vers un étang à Férange

Les ripisylves sont des formations végétales riveraines et dépendantes d'un cours d'eau, des zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. Elles sont des milieux caractérisés par une grande biodiversité.

Les végétaux s'organisent selon un système de strates superposées et complémentaires. La variété des architectures végétales, le mélange des strates sont à l'origine de la structure spatiale complexe de la ripisylve. Cet ensemble donne à ces espaces boisés leur densité caractéristique. Toutes les classes de taille et d'âge - allant des grands arbres aux plantes herbacées, en passant par les arbustes et les arbrisseaux - se côtoient et s'imbriquent.

Les ripisylves se caractérisent également par une richesse faunistique peu comparable. La densité et la variété de la faune sont directement liées à la multitude de niche écologique et à l'abondance de nourriture. De nombreuses espèces d'insectes, batraciens, reptiles, poissons, oiseaux et mammifères sont présentes et sont souvent composées d'importantes populations.



Un étang rue des marais à Ising

Les ripisylvies accompagnant les cours d'eau ponctuent les prairies inondables et pâtures. Les cours d'eau ont généré des zones humides le long de leurs parcours.

Qu'est ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un secteur où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

Au sens juridique, la loi sur l'eau définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La biodiversité particulièrement importante de ces espaces est à préserver, en les conservant notamment à l'écart de l'urbanisation. Ces zones humides offrent une végétation abondante qui permet d'assurer un équilibre au sein même de ces milieux. Elle est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

La loi sur l'eau a pour objet une gestion équilibrée visant entre autre à assurer :

- la **préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides** ;
- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines [...];
- le développement et la protection de la ressource en eau ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource de manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- la **conservation et du libre écoulement des eaux et la protection contre les inondations** ;
- l'agriculture, [...] la pêche en eau douce, l'industrie, la production d'énergie, les transports, le tourisme, les loisirs et les sports nautiques ainsi que toutes autres activités humaines légalement exercées.

Les enjeux issus du diagnostic

Socio-économie

Faiblesses / Menaces

- Equipements majeurs principalement situés sur une autre commune (BOUZONVILLE pour les équipements intermédiaires et METZ pour les équipements importants).
- Emplois sont à l'extérieur de la commune générant une forte dépendance des zones d'emplois proches.
- Il y a un fort recours à la voiture particulière.
- Peu de lieux de vie sur la commune.

Atouts / Potentialités

- Proximité des frontières.
- Une école à maintenir.
- Augmentation constante de la population depuis plusieurs décennies.
- Un rajeunissement très net de la population.
- Conservation des dynamiques de la population.

Environnement

Faiblesses / Menaces

- Deux périmètres de réciprocité agricole.
- De nombreuses zones humides sur le territoire.

Atouts / Potentialités

- Une présence importante de l'eau marquant fortement le paysage (zones humides, cours d'eau, étangs).
- Un cadre de vie et un environnement naturel agréables et de qualité.
- Une topographie conciliante.
- Une protection des ripisylvies et des autres milieux humides à envisager.

Analyse urbaine

Faiblesses / Menaces

- Distinction forte entre les entités urbaines.
- Des parcelles hétérogènes.
- Constructions de pavillons sans rapport avec les centres anciens.
- Pas ou peu de cohérence sur la qualité architecturale des nouvelles constructions.
- Un développement au coup par coup ne favorisant pas une lecture urbaine aisée.
- Un rapprochement des entités urbaines.
- Une frontière ferroviaire au Sud de l'espace bâti.

Atouts / Potentialités

- Une culture du bâti jumelé.

Contraintes et servitudes d'utilité publique

Contraintes culturelles et paysagères

Il n'existe pas de servitudes liées aux Monuments Historiques pour la commune d'EBERSVILLER. En revanche il existe deux servitudes relatives au site de la Canner ainsi qu'à l'ouvrage du Michelsberg.

Contraintes liées à la prévention des risques naturels

Il n'existe pas de servitudes liées aux risques naturels.

Contraintes de développement de la forme urbaine

◆ Exploitations liées à la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement :

Une exploitation relève de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : le périmètre de réciprocité est de 50 ou 100 mètres selon les cas.

Ce périmètre de protection s'applique autour des bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et de lisier.

Les exploitations de 40 à 80 vaches laitières ou allaitantes sont soumises à déclaration impliquant des distances (de 50 mètres sur litière traditionnelle et 100 mètres en système lisier) à respecter par rapport aux zones d'urbanisation et aux constructions habituellement occupées par des tiers.

Les exploitations de plus de 80 vaches laitières sont soumises à autorisation et la distance par rapport aux zones d'urbanisation et aux constructions des tiers est de 100 mètres.

◆ Exploitations liées à la réglementation sanitaire départementale :

Une exploitation relève de la Réglementation Sanitaire Départementale : le périmètre de réciprocité dans ce cas est de 50 mètres.

Ce périmètre de protection s'applique autour des bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et de lisier.

◆ Respect des principes de la loi SRU :

En application de l'article L121-2 du Code de l'urbanisme, la carte communale devra respecter les principes d'équilibre entre aménagement et protection, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale, et d'utilisation économe et équilibrée des espaces.

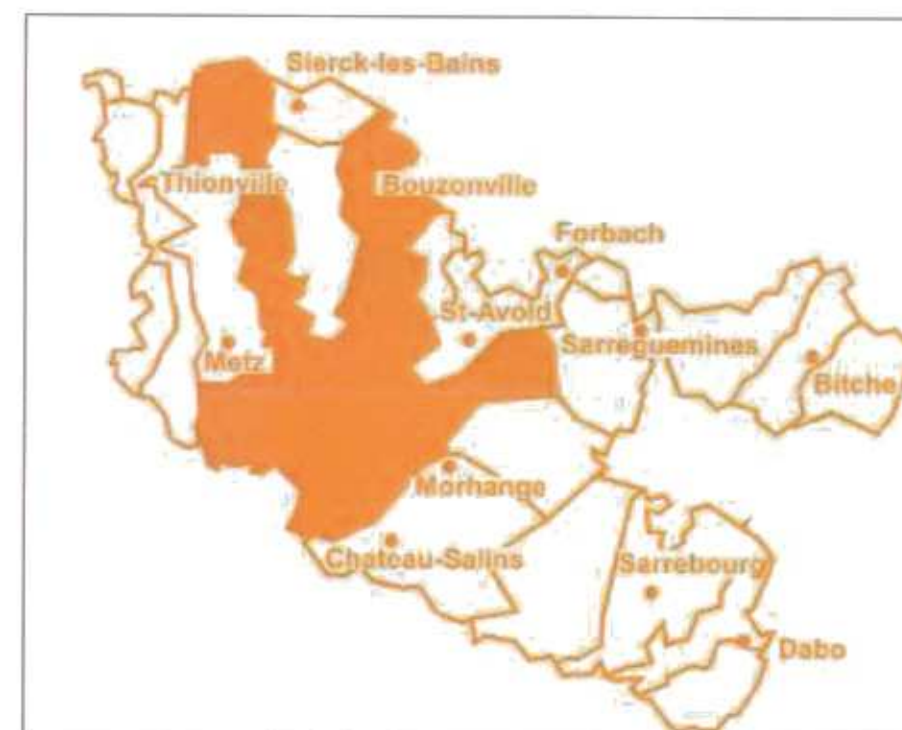
Paysage

Région paysagère : Paysages du plateau Lorrain

Sources : Doc préfecture, « Les parcs éoliens dans les paysages de Moselle ».

La commune d'EBERSVILLER appartient à la région paysagère du plateau Lorrain.

Le plateau lorrain est un plateau ondulé par de nombreuses vallées ouvertes. Il s'étend du Nord de Thionville au Sud – Est de Metz à proximité de Morhange. Dominé par la culture céréalière, il reste ponctué de boisements et de prairies. Le paysage du plateau conserve une physionomie très ouverte et de larges perspectives sont offertes par les points les plus hauts.

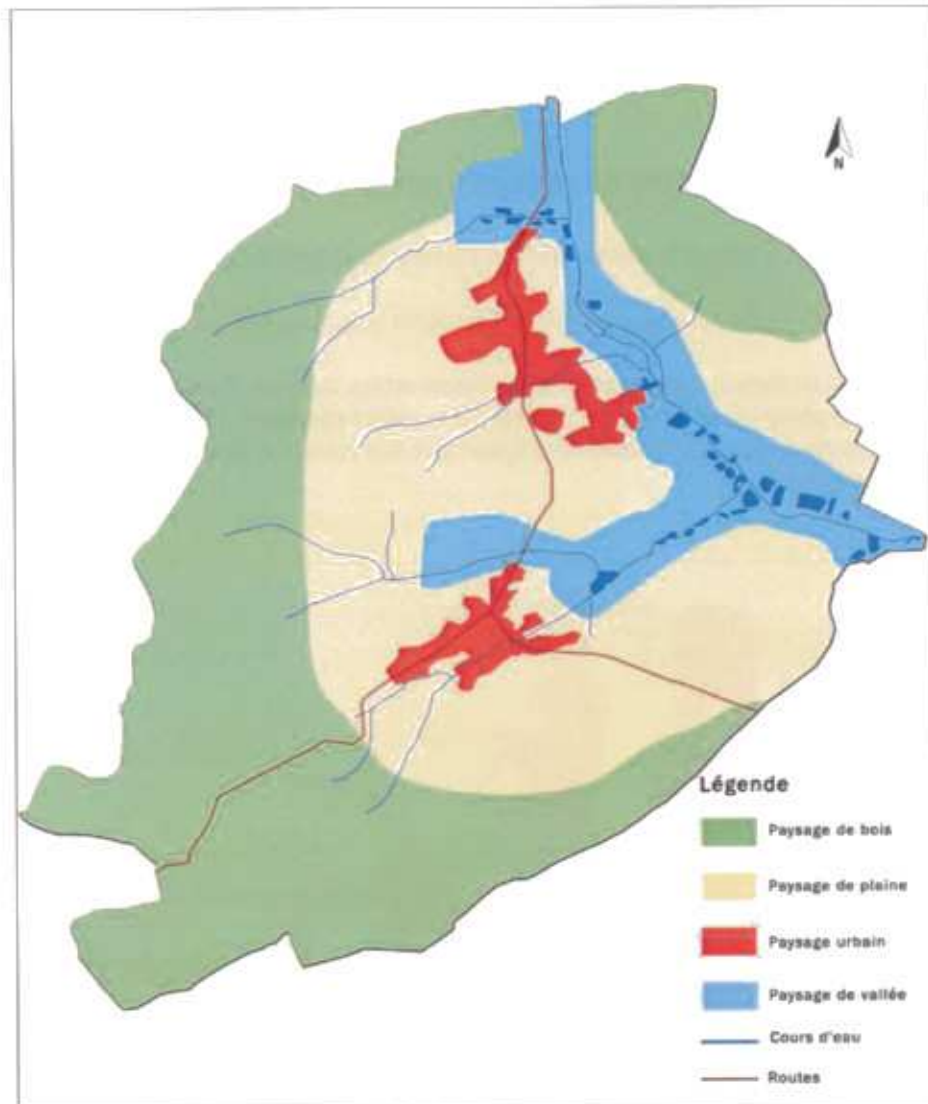


Localisation des paysages du plateau Lorrain

Au niveau du plateau Lorrain, le réseau hydrographique est important. Les cours d'eau principaux sont la Moselle, la Nied, la Seille, la Sarre et son canal.

Paysages communaux

Les entités paysagères de la commune peuvent être différenciées en paysage de vallée, spécifié par la vallée du Dalstein, ses affluents, les nombreux étangs et les zones humides qui l'entourent, paysage de plaine, regroupant les espaces cultivés et les zones de pâture, paysage de bois, caractérisé par les masses boisées les plus importantes et le paysage urbain qui sera détaillé par la suite.



Les différents paysages communaux.

Paysage de bois

Les masses boisées les plus importantes, localisées à l'Ouest et au Nord-Est du ban communal, arrêtent le regard. Cette impression est amplifiée par le fait qu'elles sont majoritairement localisées sur des points hauts. Les autres boisements, plus restreints et éparpillés sur le ban communal, ponctuent le paysage communal assez ouvert. Situés, pour certain, en marge de l'urbanisation, ils permettent de mieux insérer le bâti dans ce paysage. Ils font alors office de ceinture verte.

Paysage de plaine

Le paysage du territoire communal est, d'une manière générale, dominé par les espaces ouverts. Les zones de labours et les prairies pâturées donnent un paysage très aéré. Ce paysage de plaine a été creusé par de nombreuses vallées, où s'écoule de manière ponctuelle ou permanente les affluents du Dalstein. Cette caractéristique entraîne la perception d'un paysage très ondulé, ponctué par les divers boisements présents. Malgré l'importance de ce paysage ouvert sur le territoire communal, il n'apparaît pas monotone.

Les exploitations de plus de 100 vaches laitières sont soumises à autorisation et la distance par rapport aux zones d'urbanisation et aux constructions des tiers est de 100 mètres.

Ainsi, l'article 204 de la loi SRU stipule que :

« Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distances l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces dernières à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes. »

« Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, une distance d'éloignement inférieur peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la Chambre d'Agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme opposables aux tiers et dans les parties actuellement urbanisées de la commune en l'absence de documents d'urbanisme. »



Les quatre exploitations agricoles à EBERSVILLER.

Milieu agricole

Production et exploitation

EBERSVILLER est une commune agricole avec :

- quatre exploitations sur son territoire, dont un élevage équin (sur Férange) et un élevage caprin (sur Ising),
- une surface agricole de 590 hectares.
- des paysages fortement dépendants de son agriculture. 4 sièges d'exploitation sont présents au sein du village.



L'exploitation soumise au RSD dans la partie Ebersviller village et l'ICPE

Producteurs et exploitants

En 2007, la commune d'EBERSVILLER accueillait 4 exploitations sur son territoire.

Trois relèvent du Règlement Sanitaire Départemental, l'autre est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. (Cf. Carte ci-contre)

Les exploitations soumises au Règlement Sanitaire Départemental :

La distance d'implantation de tout bâtiment d'élevages (à l'exception des bâtiments d'élevage de lapins et volailles comprenant moins de 50 animaux), notamment les exploitations laitières ayant moins de 50 vaches laitières ou moins de 100 vaches allaitantes ou les ruches est de 50 mètres.

Les exploitations soumises à déclaration ou à autorisation :

Les exploitations de 50 à 100 vaches laitières ou de plus de 100 vaches allaitantes sont soumises à déclaration impliquant des distances (de 50 mètres sur litière traditionnelle et 100 mètres en système lisier) à respecter par rapport aux zones d'urbanisation et aux constructions habituellement occupées par des tiers.

Paysage « naturel » urbain

Lorsqu'ils existent, les vergers, les jardins et les boisements localisés en limite de bâti permettent d'insérer les différentes parties du village dans un écrin de verdure. De plus, au sein de l'espace bâti, surtout à Férange, leur présence permet des coupures vertes entre les habitations très minérales.

Paysage de vallée

Ces milieux présentent un paysage très caractéristique des zones humides. Ils contrastent avec le plateau, très ouvert, malgré la ponctuation de multiples boisements. La vallée du Dalstein est assez plate aux abords du cours d'eau et apparaît plus escarpée, par endroit en s'éloignant. La ripisylve est très développée en certains lieux. Elle l'est moins à certains endroits, laissant la place à un espace ouvert très humide où sont présents de nombreux étangs.

Morphologie urbaine

EBERSVILLER est peu perceptible lorsque l'on vient de l'extérieur. Que ce soit le village d'EBERSVILLER ou Férange, l'espace bâti apparaît tardivement car les deux entrées principales du village se font par la forêt qui coupe les perspectives. Seul le hameau d'Ising est perceptible relativement tôt.



Vue d'Ising depuis la RD 118

Le village se caractérise par une structure assez particulière, en rive gauche du Dalstein qui traverse le ban communal sur un axe Nord/Sud-est car il est le résultat de la fusion de deux villages, EBERSVILLER et FERANGE.

Le noyau le plus ancien d'EBERSVILLER se trouve au sein même du village. Les hameaux de Férange et Ising se sont développés grâce à l'installation de militaire du temps où ils occupaient la ligne Maginot.

Au cours de la deuxième moitié du XXème siècle et encore aujourd'hui, de multiples extensions linéaires sont venues compléter les noyaux les plus anciens du village.

Ces caractéristiques différencient l'organisation d'EBERSVILLER de la plupart des villages lorrains. D'une manière générale, ceux-ci sont caractérisés par une densité du bâti le long des axes principaux. Seul le village d'EBERSVILLER et quelques rues à Ising sont concernés par ce type de bâti.

Les noyaux anciens :

Au cœur des noyaux les plus anciens d'EBERSVILLER, le bâti (49 % des habitations ont été construites avant 1949) est assez homogène et présente les caractéristiques des villages lorrains.



Habitat caractéristique grande rue à Férange

Ces habitations sont en général d'anciennes fermes rénovées et présentent certaines caractéristiques :

- jointivité des façades, parallèles à la rue et souvent alignées,
- présence d'un usoir, conférant une surface ouverte entre l'habitation et l'emprise publique,
- fréquence des portes de granges rectangulaires et parfois rondes,
- les façades comportent généralement un étage,
- les toits sont de faibles pentes (20 à 25°).

Les usoirs situés devant les constructions à usage d'habitation sont restés ouverts sur l'emprise publique et servent dans la plupart des cas de zone de stationnement privatif laissant les rues libres à la circulation. Il arrive quelquefois que ces usoirs soient aménagés en espace d'agrément limitant les possibilités de stationnement mais donnant un certain cachet à l'espace en question.



Implantation caractéristique de l'habitat ancien rue d'Aboncourt à EBERSVILLER et impasse des marais à Ising

L'implantation des habitations, en retrait, et la largeur des rues confèrent aux centres anciens d'EBERSVILLER un sentiment d'ouverture et de village aéré.

Certaines maisons présentent des ornements très intéressants, avec des inscriptions en dialecte mosellan.

Une station d'épuration va être construite et permettra au village d'EBERSVILLER de bénéficier d'un réseau d'assainissement collectif. Cette station aura pour capacité 3 500 Equivalent Habitant.

Réseau d'eau et bornes incendies

Le gestionnaire du réseau d'eau potable pour la commune d'EBERSVILLER est la société des Eaux de l'Est située à EPINAL.

Le gestionnaire du réseau sécurité incendie est la commune de EBERSVILLER.

D'après la commune, les réseaux sont suffisants.

Electricité

Le réseau d'électricité est géré par Electricité De France situé à MONTIGNY LES METZ, 6 rue de Franiatte.

Déchets

Collecte et traitement :

La collecte est gérée par la Communauté de Communes de BOUZONVILLE. La société qui exécute ce ramassage est VEOLIA Propreté qui a son siège social à BITCHE rue Haspelschiedt.

Le ramassage des déchets recyclables est effectué une fois tous les quinze jours alors que les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine.

Des sacs ont été distribués aux habitants afin d'effectuer le tri sélectif. Des containers sont à disposition sur le ban communal.



Containers pour verre et papier à la sortie d'EBERSVILLER vers Férange

Il n'y a pas de déchèterie sur le ban communal, la déchèterie la plus proche se situe à BOUZONVILLE alors que le lieu de traitement des déchets se trouve à FORBACH.

Les déchets verts n'ont pas de voie de collecte.

Réseaux et équipements

Equipements publics

EBERSVILLER possède une école d'une capacité d'accueil de 145 élèves. Cette école peut accueillir des élèves de la section enfantine au CM2. Pour l'année scolaire 2007-2008, 102 élèves sont inscrits à cette école. Selon la commune, ses effectifs sont en augmentation. L'école primaire se trouve à EBERSVILLER tandis que l'école maternelle se trouve dans le hameau de Férange. Ces écoles font partie d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) qui concerne également les communes de DALSTEIN et de MENSKIRCH.

Le cimetière a aujourd'hui une surface de 2 174 m². Aucun projet d'agrandissement n'est prévu.

Un terrain de tennis ainsi qu'un stade de football sont présents sur la commune. Un foyer communal est également présent sur la commune.



Les terrains de sports rue principale à EBERSVILLER

Voirie

La voirie est composée de 5,455 km de voies communales et de 1.200 km de chemins ruraux⁵.

Assainissement et traitement des eaux usées

La commune d'EBERSVILLER adhère au syndicat intercommunal d'assainissement de l'Anzeling. Le réseau est en cours de réalisation. EBERSVILLER est quasi totalement en réseau collectif, la partie de FERANGE est pour l'instant encore en installations individuelles. La mise en service de la station d'épuration est prévue pour début 2011. Sa capacité est de 3500 équivalent habitant et 6 communes y seront raccordées.

La plupart des foyers sont équipés de systèmes d'assainissement autonomes, sauf les résidences situés rue de la forêt et un tronçon rue d'Aboncourt.



Porte ornementale rue de la forêt

L'abandon de nombreuses exploitations, conséquence du dépeuplement rural, a entraîné des réhabilitations au sein de la zone urbaine d'EBERSVILLER. La commune enregistre dans le même temps des rénovations ainsi que des constructions neuves de résidences principales sur son territoire.



Nouvelle construction avec jointivité des façades rue de la forêt

⁵ Données communales de 2007.



Habitat ancien restauré rue de la libération

Plusieurs constructions sur le territoire d'EBERSVILLER sont des constructions anciennes ne présentant pas de caractéristiques propres aux villages lorrains, ce sont des maisons bourgeoises.

Généralement isolée sur une parcelle, dans les parties développées à la fin du XIX^{ème} siècle au moment de l'industrialisation, entourée d'un jardin privatif clos, la maison de maître a une vocation exclusivement résidentielle. Construite pour des notables, elle présente une typologie et une volumétrie totalement étrangères au caractère des maisons agricoles traditionnelles.

On peut la caractériser par :

- une mitoyenneté rare,
- des débords de toitures importants
- composition de matériaux (au moins deux différents)
- grands volumes
- rez-de-chaussée surélevé

Les maisons bourgeoises se distinguent par leur masse et leur hauteur : R+2+combles contre R+1+combles en moyenne pour les maisons rurales.



Des maisons bourgeoises rue principale et rue d'Aboncourt à EBERSVILLER

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombres d'actifs travaillant...	26	163	55
Pourcentage d'actifs travaillant...	10.7 %	66.8 %	22.5 %

Tissu des entreprises :

La commune d'EBERSVILLER héberge 5 SARL et 10 entreprises individuelles. Aucun commerce de proximité n'est présent sur le territoire depuis la fermeture de la boulangerie en 2005.



La scierie, rue principale à EBERSVILLER

Services et commerces de proximité :

Aucun service de proximité n'est présent sur la commune. Les boulangeries les plus proches se situent à KEDANGE-SUR-CANNER, GOMELANGE et LUTTANGE.

Les médecins généralistes les plus proches consultent à Freistroff, Hestroff et Bouzonville. A Bouzonville se trouvent également un ophtalmologue, plusieurs kinésithérapeutes et un dentiste.

Milieu associatif :

Les différentes associations d'EBERSVILLER sont : le Football Club et l'Association FAMILLES Rurales.

Transport – déplacements :

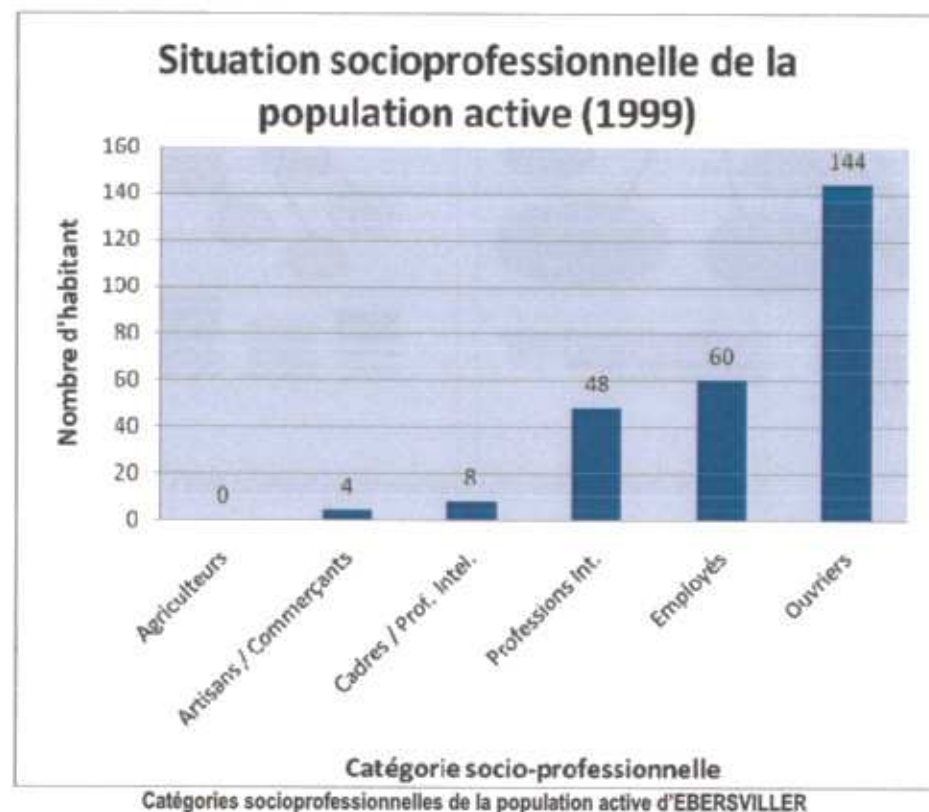
La commune de EBERSVILLER est desservie par un réseau de bus SNCF qui permet de relier CREUTZWALD (matin et soir), BOUZONVILLE (matin, midi et soir). Elle est également desservie par la ligne de train THIONVILLE-BOUZONVILLE-CREUTZWALD.

Les déplacements se font principalement en voiture individuelle.

(Données 1999)	EBERSVILLER	Canton	Arrondissement	Département
Population active	264	14 502	32 193	449 101
Hommes	166	8 675	19 114	256 005
femmes	98	5 827	13 079	193 096
Population active ayant un emploi	244	12 718	28 443	395 062
Salariés	219	11 817	26 238	364 668
Non salariés	25	901	2 205	30 394
Chômeurs	20	4 053	8358	118 720
Taux de chômage en %	7,2 %	11,8 %	11,2 %	11,6 %

En 1999, au sein de la population active d'EBERSVILLER, 219 personnes sont salariées : 82.2 % ont un Contrat à Durée Indéterminée, 3.2 % sont en Intérim, 5.8 % appartiennent à la fonction publique, 1,4 % sont en apprentissage ou en stage et 5 % ont un Contrat à Durée Déterminée.

La population active de plus de 15 ans et ayant un emploi sur la commune se répartit selon la catégorie socioprofessionnelle de la façon suivante :



26 personnes exercent leur activité au sein de la commune ; et plus de 22.5 % des actifs d'EBERSVILLER vont travailler hors du département de Moselle.

Les constructions militaires :

De nombreuses constructions militaires sont visibles à Férage. Au-delà des édifices purement stratégiques tels que les ouvrages d'artillerie de la ligne Maginot, c'est un type d'habitat qui fait partie du paysage à Férage.

A l'entrée Nord du village, ce sont deux bâtisses qui occupent l'espace à l'Est. Celles-ci hébergeaient les gradés lors de la présence de militaires.



Les bâtisses à l'entrée Nord de Férage

A l'Ouest de Férage se trouve tout un quartier militaire, c'est la boucle Maginot. Ce quartier accessible par une seule rue et en forme de rectangle est caractérisé par des bâtisses militaires en ruine ou réhabilités.



Deux bâtiments militaires boucle Maginot, l'un est rénové, l'autre en ruine

De plus, des pavillons neufs sont venus se construire entre ces bâtisses donnant au quartier un aspect original.



Un pavillon neuf près des ruines militaires

Les extensions récentes :

Disséminées le long des voies de communication, essayant de relier les différentes parties du village ancien, les extensions urbaines confirment l'aspect aéré du village. Certaines voies ont été et sont encore créées pour étendre l'urbanisation, ce qui accentue la dispersion du village et l'implantation linéaire des habitations.

Ces extensions se sont faites par l'intermédiaire de pavillons. Le pavillon apparaît globalement après-guerre. Ces constructions plus récentes se distinguent du bâti traditionnel par l'implantation des habitations en cœur de parcelle, par le tracé géométrique des bâtiments, la surface identique des parcelles et la volumétrie du bâti.

Des extensions récentes sont parsemées partout sur la commune. Le village même d'EBERSVILLER est caractérisé par des extensions linéaires à la suite des noyaux anciens.

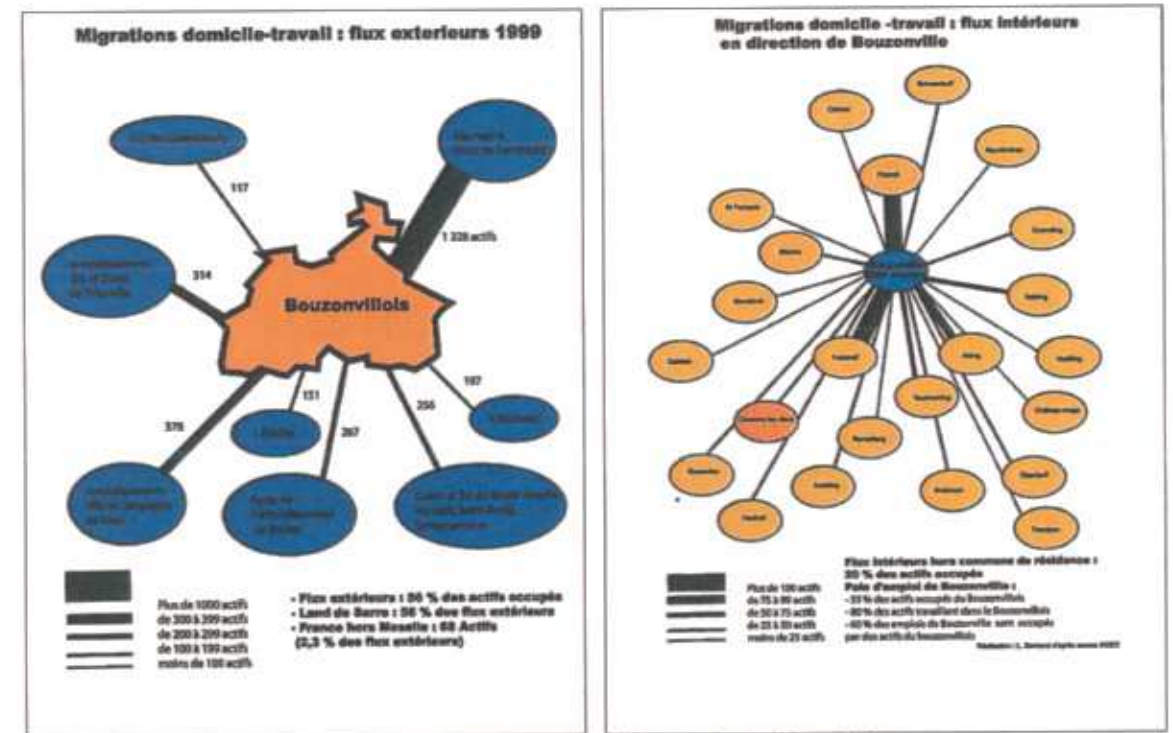


Extensions récentes rue de la forêt et lotissement rue de la colline

A Férange et Ising, l'implantation des pavillons s'est faite différemment. Les noyaux anciens étaient déjà parsemés dans ces deux hameaux laissant de nombreuses dents creuses. Les extensions récentes sont venues se greffer à ces noyaux anciens en se construisant dans ces mêmes dents creuses, ce qui donne au bâti un aspect particulier.

56 % des actifs travaillent à l'extérieur de ce territoire : ¼ de la population active travaille en Allemagne (environ 1230 actifs) ou au Luxembourg (environ 120 actifs).
 35 % des actifs travaillent au sein du territoire du Bouzonvillois, qui constitue un pôle d'emplois industriel, commercial et tertiaire.
 25 à 50 actifs d'EBERSVILLER travaillent à Bouzonville.
 Malgré une baisse du secteur industriel, cette perte est compensée par la montée du secteur tertiaire. Ceci permet une stabilité du taux de chômage, inférieur à la moyenne départementale. Le maintien du secteur industriel s'appuie sur une minorité d'entreprises, dont la principale (TRW) est soumise au risque de restructurations et de réductions du nombre de salariés.

Ainsi, d'après le projet de territoire de Bouzonville, « une optimisation des conditions de maintien ou d'accueil des entreprises dans le sens d'une diversification vers le secteur tertiaire tout en tirant parti de la localisation frontalière permettrait de consolider durablement la situation économique ».

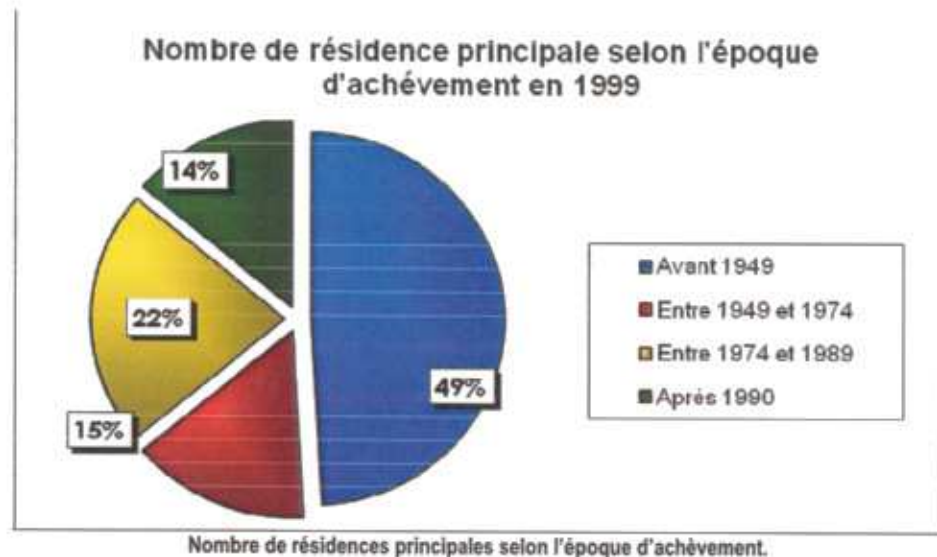


Migrations domicile-travail : flux extérieurs et flux intérieurs 1999 4

Population Active :

En 2006, sur une population de 787 habitants, 364 personnes sont actives (soit 46,3 % de la population totale). Parmi elles, 34 personnes sont au chômage (soit 9,5 %).
 Le taux de chômage au sein de la commune est inférieur à celui observé pour l'ensemble du canton (11,8 % en 1999).

Dans l'ensemble de l'arrondissement, la population active est de 32 193 personnes. Parmi elles, 3606 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 11,2 %, en 1999.
 Dans le département, le taux de chômage est de 11,6 %.



Le confort des logements :

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche. Mais certaines manquent encore de confort : ainsi, 73 n'ont pas le chauffage central ou électrique, en 1999. L'amélioration de ces logements est constante au sein de la commune.

Au sein des résidences principales, 86,6 % ont plus de quatre pièces, 12 % ont trois pièces et 1,4 % ont deux pièces. Aucun logement d'une pièce n'a été répertorié à EBERSVILLER. Cette situation encourage peu la mixité et favorise peu l'installation de jeunes issus du village.

Economie et vie sociale

La disparition de spécialisations industrielles très marquées a généré une convergence des profils économiques des villes françaises. En Lorraine, plus que la tertiarisation, ce sont les crises des industries historiques qui ont caractérisé l'évolution du système des villes. Les villes lorraines se différencient par la nature des activités industrielles qu'elles accueillent et l'inégale diffusion des innovations économiques issues de la première révolution industrielle.

La Lorraine conjugue encore une forte densité industrielle et la présence de grands groupes français et étrangers. L'emploi tertiaire s'y est fortement développé mais à un rythme plus faible que dans la plupart des régions françaises. Le tertiaire, essentiellement basique se concentre sur l'accompagnement de l'industrie (externalisation) mais il reste peu positionné sur les services supérieurs. En un demi-siècle, la Lorraine est passée d'une économie à dominante industrielle à une économie de type industrialo-tertiaire diversifiée.

Le territoire du Bouzonvillois :

D'un point de vue économique, EBERSVILLER fait partie du territoire du Bouzonvillois, qui compte plus de 12 700 habitants et est constitué de 24 communes du canton de BOUZONVILLE. (Source : Projet de territoire du Bouzonvillois)

Le bassin de vie du Bouzonvillois est situé à l'interface de plusieurs bassins d'emploi lorrains, sarrois et luxembourgeois. Toutefois, il est soumis au risque de perte d'emplois locaux par restructuration industrielle. Sur le plan économique, le territoire du Bouzonvillois bénéficie d'une bonne localisation géographique. Ainsi, « les ménages disposent d'un large éventail de lieux de travail à des distances raisonnables ».



Des extensions récentes rue d'Ising

Les constructions récentes témoignent de différentes périodes de constructions : les maisons aux toits à 4 pans ont été édifiées principalement pendant les années 70.



Construction des années 70.

D'autres constructions plus récentes sont apparues dans les années 80 ou après.



Une construction récente à EBERSVILLER.



Une maison originale rue de la forêt

Certaines constructions ont été édifiées de manière plus aléatoire. Nous pouvons rencontrer des maisons qui :

- surplombent,
- sont très isolées,
- sont en zone humide ou quasi humide,
- sont situées en limite de forêt,
- localisées près d'une exploitation agricole,
- localisées près de la voie ferrée...

Les localisations des futures constructions doivent être évaluées en fonction de l'espace perçu.



Habitation récente sur promontoire à Férange et maison en construction près de la voie ferrée à EBERSVILLER

D'une manière générale, l'habitat récent est assez diversifié sur la commune d'EBERSVILLER. La plupart des habitations bénéficient d'une assez bonne intégration dans le paysage communal, malgré cette diversité.

En 1999, les jeunes de moins de 20 ans représentent 31 % de la population alors que cette proportion est de 25,2 %, dans le département.

La classe d'âge, dite en âge de procréer, représente plus de 50 % de la population. Le potentiel de renouvellement des générations au sein de la commune d'EBERSVILLER existe donc.

En 1999, 24 personnes sont âgées de plus de 75 ans : ils représentent 3,6 % de la population. La proportion de cette classe d'âge est de 5,97% dans le département.

Logement et habitat

Résidences principales et résidences secondaires :

En 1999, le parc de logements à EBERSVILLER se compose de 240 logements dont 90 % sont des résidences principales (216 logements).

L'ensemble de ces logements est de type logement individuel (214).

Il existe 26 logements regroupés dans des immeubles collectifs (nombre d'immeubles ou habitats collectifs).

Douze logements sont vacants au sein de la commune, soit 5 %.

Les propriétaires et les locataires :

Parmi les résidences principales, 83,8 % des occupants sont propriétaires. Vingt-cinq logements sont ouverts à la location en 1999.

L'offre locative est relativement faible à EBERSVILLER et ne favorise donc pas le maintien de certaines classes d'âges ou de certains statuts sociaux. Certains types de population, soit en raison de leurs ressources, soit en raison de leurs caractéristiques sociales, rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement. Les jeunes, les jeunes couples ou encore les familles monoparentales doivent trouver dans ce marché locatif des logements de petites tailles et un parc locatif diversifié et abordable au niveau financier. Le marché locatif doit leur être facilement accessible.

En 1999, seuls 6 ménages de moins de 30 ans sont installés à EBERSVILLER.

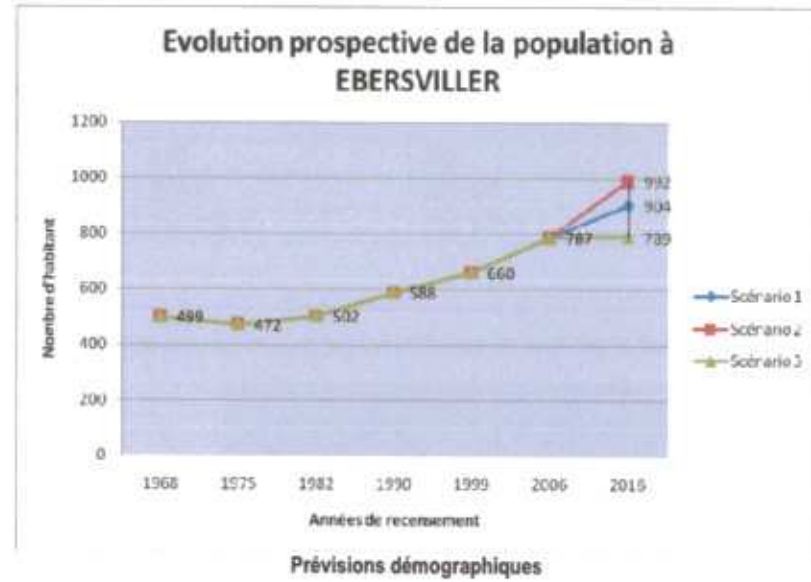
En 1999, sur les 216 ménages recensés, 132 se sont installés avant 1990, 69 avant 1997 et 15 entre 1997 et 1999.

Ce constat démontre que le parc des logements d'EBERSVILLER est donc peu diversifié.

Le développement de l'offre locative doit être un objectif communal afin de permettre un certain dynamisme des classes d'âge, et consécutivement un dynamisme communal (maintien de l'école, vie des associations...).

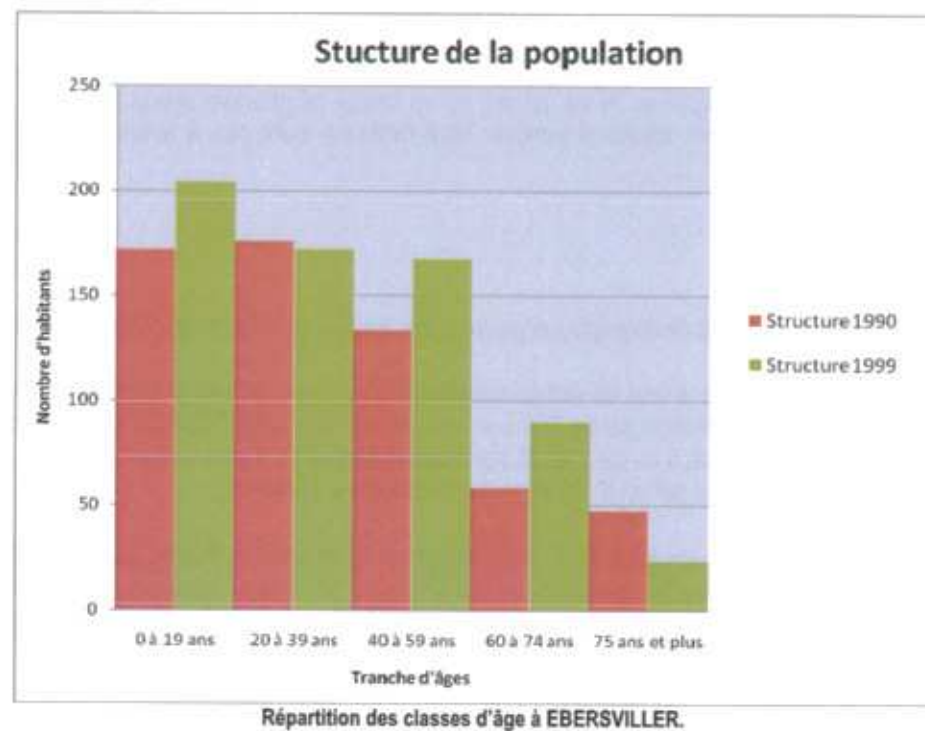
Le neuf et l'ancien :

Le parc de logements est hétérogène du point de vue des époques de construction : sur les 216 résidences principales, 110 ont été construites après la dernière guerre, soit une proportion de 50,9 %. Cette proportion de logements récents construits depuis un demi-siècle, est de 74 % dans le canton et de 70,7 % dans le département.



Il s'agit de points de repère de l'évolution possible de la commune. Dans tous les cas, cette évolution devra être douce et maîtrisée si elle est positive et devra être enrayée si elle est négative. Les scénarii tiennent compte des facteurs enregistrés lors de son évolution passée. Les demandes importantes enregistrées en mairie ces dernières années confirment le regain de population enregistré depuis 1999 et cette augmentation devrait continuer dans les années à venir.

Structure de la population :



Sur la commune d'EBERSVILLER, la classe d'âge qui prédomine est celle des 0 à 19 ans. C'est également celle qui a connu l'augmentation la plus importante, sur la décennie 1990-1999, avec celle des 40 à 59 ans. En 2006, la classe d'âge prédominante est celle des 40 à 59 ans. Celle qui a le plus diminué est celle des 75 et plus. On assiste à un rajeunissement de la population.

Le patrimoine

L'église est localisée au niveau du centre ancien d'EBERSVILLER. Elle est visible en de nombreux points du territoire communal.



L'église d'EBERSVILLER.

L'ouvrage d'artillerie du Michelsberg est un ouvrage de la Ligne Maginot situé au Nord-est de la commune.



L'ouvrage d'artillerie du Michelsberg

Paysage socio-économique

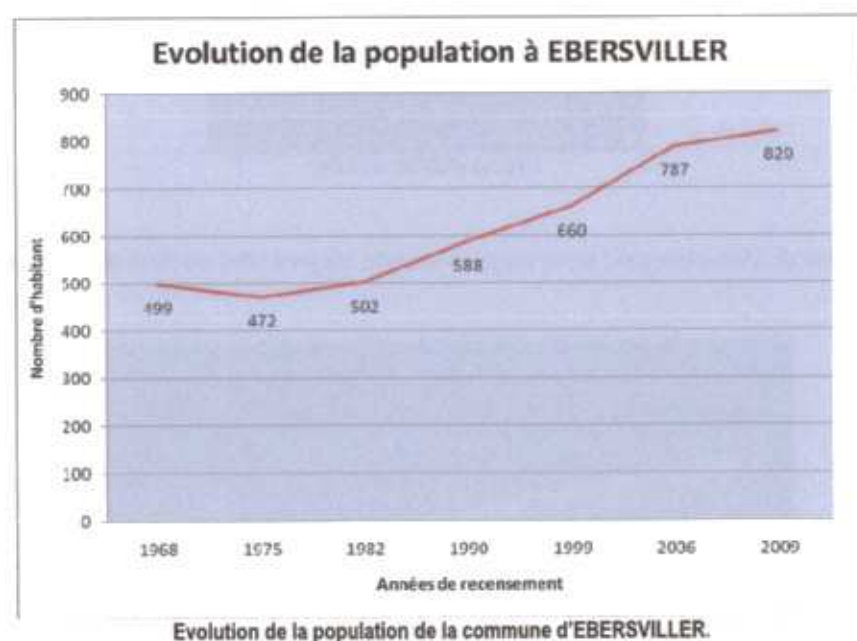
Démographie

L'évolution de la population de la commune :

L'évolution de la population d'EBERSVILLER a été négative pendant la période 1968-1975. En 1975, la commune comptait 472 habitants. Puis, à partir de 1975 et jusqu'à aujourd'hui, cette population a augmenté. De 502 habitants en 1982, le village a gagné 86 habitants pour atteindre 588 habitants en 1990, puis 72 habitants pour accéder à 660 habitants en 1999, puis 127 habitants pour accéder à 787 habitants en 2006. En 2009, EBERSVILLER compte 820 habitants (donnée communale).

La baisse démographique sur la période 1968-1975 est due uniquement au solde migratoire (solde naturel : 27 habitants, solde migratoire : -96 habitants). A partir de 1975, grâce au solde migratoire toujours positif (+55 habitants sur la période 1975-1982), la commune compte de plus en plus d'habitants. A partir de 1982, le solde naturel devient lui aussi positif (+4 habitants sur la période 1982-1990, + 18 habitants sur la période 1990-1999).

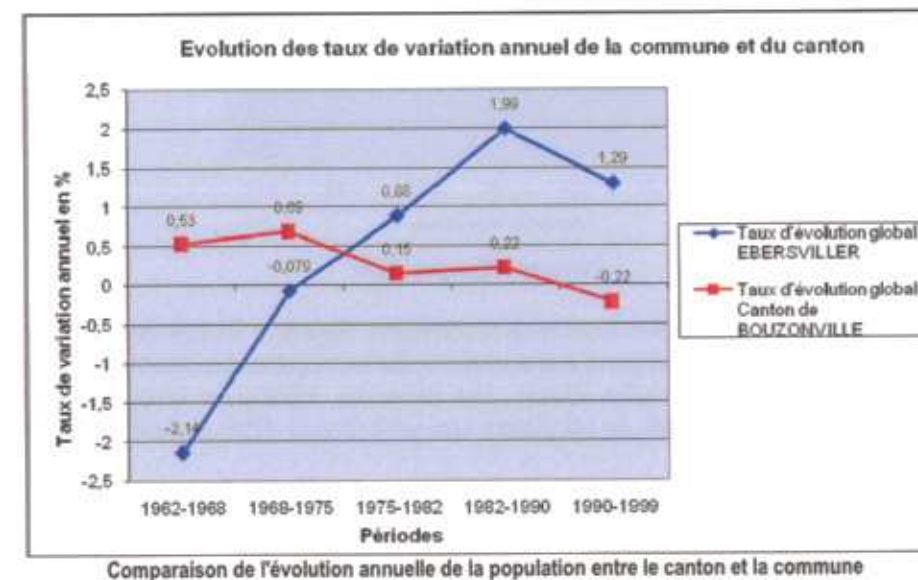
D'une manière générale, en 41 ans, depuis 1968, la commune a gagné 321 habitants soit une évolution nette de 64 %.



La commune dans son environnement :

EBERSVILLER appartient à l'arrondissement de BOULAY-SUR-MOSELLE. L'arrondissement regroupait 74 628 habitants en 1999, soit une densité de 103 hab/km². La population de la commune en 1999 représentait donc 0,51% de la population de l'arrondissement. Celle de l'arrondissement est en légère baisse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a perdu 128 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 1 011 302 habitants en 1990 à 1 023 447 habitants en 1999 ; soit un gain de 12 145 habitants. Malgré une augmentation très nette au niveau départementale, l'arrondissement de BOULAY-SUR-MOSELLE ainsi que la commune connaissait une perte de population.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (en %)
EBERSVILLER	589	658	0,12
Arrondissement	74 756	74 628	-0,22
Département	1 011 302	1 023 447	0,13



A l'échelle cantonale, l'évolution démographique de la commune ne coïncide pas avec celle du canton de Bouzonville. L'évolution démographique de ce dernier est en baisse progressive depuis la période 1962-1968. L'excédent naturel (en diminution depuis la période 1962-1968) ne suffit pas à amoindrir l'effet d'un solde migratoire négatif depuis 1962.

Prévisions démographiques :

Des prévisions de développement démographique peuvent être établies pour la commune d'EBERSVILLER.

Le premier scénario se base sur le taux de variation annuel moyen, propre à la commune, calculé sur la période 1975-2006, soit 1,64 % d'augmentation par an. Dans ce cas, la commune d'EBERSVILLER accueillerait en 2016, 904 habitants. Cela correspondrait à un gain de 35 personnes soit plus de 3 personnes supplémentaires par an dans la commune, soit 1 logement par an à raison de 3 personnes par logement.

Le deuxième scénario se base sur le taux de variation annuel de la commune entre 1999 et 2006 qui est de 2,58 %. Dans ce deuxième cas, la commune d'EBERSVILLER compterait en 2016 : 992 habitants. Cela correspondrait à un gain de 123 personnes, soit plus de 12 personnes supplémentaires par an dans la commune, soit 4 nouveaux logements par an à raison de 3 personnes par logement.

Le troisième scénario se base sur le taux de variation annuel départemental calculé sur la période 1990-1999, soit 0,13 % d'augmentation par an. Dans ce cas, l'augmentation de la population serait moins importante que dans les deux premiers scénarios et serait de 2 habitants soit 1 logement pour cette période à raison de 2 personnes par logements.